

Stratégie de réduction de la pauvreté (Rapport annuel 2015)

L’Ontario est à l’œuvre pour permettre à toute personne d’atteindre son plein potentiel dans la province. Nous travaillons à ce que cela devienne une réalité grâce à notre stratégie de réduction de la pauvreté. Le rapport annuel de 2015 retrace les progrès accomplis dans l’année et fait le bilan de ce qui reste à faire.

Dans cette page

1. [Message de la ministre](#)

2. [Introduction](#)

3. [Rompre le cycle de la pauvreté pour les enfants et les jeunes](#)

4. [Programme de bonne nutrition des élèves](#)

5. [Progresser vers l’emploi et la sécurité du revenu](#)

6. [Mettre fin à l’itinérance chronique en Ontario](#)
7. [Initiative de prévention de l’itinérance dans les collectivités 2014-15](#)

8. [Mesurer notre succès](#)

9. [Conclusion](#)

10. [Description](#)

Message de la ministre

Le présent rapport annuel constitue pour nous une occasion importante de réfléchir aux progrès que nous avons accomplis ensemble l’année passée – et depuis le lancement initial de la Stratégie de réduction de pauvreté en 2008 – afin de lutter contre la pauvreté en Ontario. Bien que nous ayons encore beaucoup de pain sur la planche, je suis fière de dire que nous avons fait de notables pas en avant pendant la période.

L’un des faits saillants de l’année a été le lancement du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté, un investissement de 50 millions de dollars sur six ans appuyant des initiatives communautaires novatrices et viables qui améliorent sensiblement la vie des personnes les plus touchées par la pauvreté.

Avec ce fonds, nous innovons et nous nous dotons d’un nouvel instrument, conçu à partir de preuves, pour lutter contre la pauvreté. Notre but est de déterminer ce qui fonctionne et d’utiliser les données probantes produites par les différents projets pour étendre les solutions couronnées de succès et appliquer les meilleures pratiques à l’échelle de la province.

Lors de la première ronde de financement, nous avons été submergés de propositions, et à l’automne, j’ai eu le plaisir d’annoncer la liste des 41 projets retenus dans 20 collectivités réparties partout en Ontario. Il s’agit notamment de projets qui sortent des sentiers battus, tel le programme destiné aux jeunes ni aux études, ni en emploi, ni en formation du Community Innovation Lab de Durham, qui dote des jeunes à risque de compétences professionnelles et met ces jeunes en relation avec des mentors locaux susceptibles de les accompagner dans leurs études ou dans le monde de l’entreprise.

La mise sur pied du Comité consultatif d’experts sur l’itinérance était un autre fait saillant de 2015. Ce comité est essentiel pour nous aider à établir, mesurer et fixer les cibles de réduction – et ultimement d’éradication – de l’itinérance. Nous avons reçu son rapport définitif l’automne dernier et nous avons commencé à mettre en œuvre ses recommandations, y compris l’ambitieux objectif de mettre un terme à l’itinérance chronique en dix ans.

Conformément à notre plan pour honorer notre engagement, nous avons dévoilé une Stratégie à long terme de logement abordable mise à jour en mars 2016. Cette stratégie renouvelée offrira davantage de soutien aux personnes, afin de les aider à trouver et à conserver un logement, et davantage de flexibilité et de liberté de

choix de l’endroit où elles souhaitent vivre.

Relativement à notre promesse de briser le cycle de la pauvreté chez les enfants et les jeunes, nous avons augmenté la Prestation ontarienne pour enfants, portant l’aide maximale annuelle à 1 336 dollars par enfant de moins de 18 ans, et nous l’avons indexée sur l’indice des prix à la consommation, de manière à lui faire suivre le coût de la vie à court et long termes. Nous avons fait de même avec le salaire minimum : nous l’avons augmenté – il est passé de 11 dollars de l’heure à 11,25 dollars de l’heure en octobre 2015 – et indexé sur l’indice des prix à la consommation.

Le suivi de nos progrès vers nos cibles de réduction de la pauvreté et la mesure des améliorations sont cruciaux pour notre réussite. Depuis que nous avons mis en œuvre la première Stratégie de réduction de la pauvreté en 2008, un certain nombre d’indicateurs de réduction de la pauvreté ont révélé les améliorations. Par exemple, la proportion de familles ontariennes avec enfant(s) qui vivent dans la pauvreté a baissé depuis 2008 et, fait important, ce progrès a été accompli tandis que nous traversons une récession. De plus, le taux d’obtention du diplôme secondaire a grimpé, passant de 79 % en 2008 2009 à 84 % en 2013 2014.

Nous vivons une époque passionnante : l’impression de créer un élan et de prendre un virage important, en Ontario et partout au Canada, est palpable. Au lieu de parler de problèmes, nous parlons de solutions, et nous reconnaissons que nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour amener le changement et mettre un terme à la pauvreté. Nous travaillons main dans la main et nous nous soucions avant tout de changer réellement la donne pour les personnes les plus vulnérables. Il est de plus en plus admis que nous profitons collectivement de l’amélioration des conditions de vie des plus vulnérables d’entre nous et que nous pouvons réaliser des progrès considérables lorsque nous collaborons.

Nous savons que la tâche n’est pas terminée, si nous voulons que toutes les Ontariennes et tous les Ontariens soient en mesure de réaliser leur plein potentiel. C’est la raison pour laquelle nous continuerons de constituer une base de données probantes sur qui fonctionne, de faire des investissements stratégiques pour bonifier les résultats dont bénéficie la population et de suivre nos progrès à l’aide de nos indicateurs de réduction de la pauvreté. Ce faisant, nous collaborerons à l’échelle du gouvernement et avec les municipalités et les fournisseurs de services pour recueillir les données, et l’information en général, dont nous avons besoin pour être aussi efficaces que possible.

La bonne nouvelle est que nous avons désormais un partenaire fédéral qui s’est engagé à faire des progrès ininterrompus dans la lutte contre la pauvreté. Nous sommes impatientes et impatients de travailler avec lui afin de réduire la pauvreté partout au Canada, notamment grâce à l’introduction de l’Allocation canadienne aux enfants, en élaborant une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, en investissant dans le logement abordable et en rétablissant la version longue du formulaire de recensement.

Main dans la main avec tous nos partenaires, je suis convaincue que nous allons continuer de nous rapprocher à grands pas de nos objectifs de réduction de la pauvreté.

Introduction

En septembre 2014, l’Ontario dévoilait sa seconde Stratégie de réduction de la pauvreté, *Réaliser notre potentiel, 2014–2019*. Ce faisant, la province prenait quatre engagements fondamentaux :

- Maintenir l’objectif d’origine de la Stratégie, qui consistait à sortir 25 % des enfants ontariens de la pauvreté en cinq ans;
- Faire progresser vers l’emploi et la sécurité du revenu dans les groupes de population vulnérables (notamment les femmes, les chefs de famille monoparentale, les personnes handicapées, les jeunes, les nouveaux arrivants, les minorités visibles, les personnes âgées et les Autochtones) ;
- Mettre fin à l’itinérance ;
- Constituer la base de données probantes requise pour orienter des politiques et programmes de réduction de la pauvreté efficaces.

Un an et demi plus tard, notre gouvernement peut faire état de progrès tangibles dans les domaines de la pauvreté infantile, de l’emploi et de l’itinérance. Les faits saillants comprennent l’indexation de la Prestation ontarienne pour enfants à l’inflation, afin d’aider les familles à faire face à l’augmentation du coût de la vie, la hausse du salaire minimum et son indexation à l’inflation, des investissements dans l’emploi et la formation des jeunes, entre autres populations vulnérables, et l’engagement de mettre fin à l’itinérance chronique en dix ans.

Nous demeurons déterminés à mesurer les résultats de notre Stratégie de réduction de la pauvreté en suivant un ensemble de 11 indicateurs (voir figure 2 pour la définition de ces indicateurs). Le présent rapport expose les progrès réalisés jusqu’à présent d’après ces indicateurs, depuis la mise en œuvre de la première Stratégie en 2008. La mesure de ces résultats nous aide à démontrer nos progrès et à déterminer les domaines dans lesquels nous devons concentrer nos efforts à l’avenir.

En 2015, l’Ontario a également mis sur pied le Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté, une enveloppe de 50 millions de dollars à répartir sur six ans afin de soutenir les efforts locaux de prévention et de réduction de la pauvreté et de constituer un ensemble de données probantes propres à l’Ontario sur ce qui fonctionne. Actuellement, 41 projets dans 20 collectivités réparties partout dans la province bénéficient de la première ronde de subventions. Ces projets ne soutiendront seulement des personnes parmi les plus vulnérables d’entre nous mais ils nous aideront de surcroît à constituer la base de données dont nous avons besoin pour appliquer les pratiques exemplaires à l’échelle de la province et concentrer le financement sur les programmes qui ont prouvé leur efficacité et peuvent être progressivement étendus.

Rompre le cycle de la pauvreté pour les enfants et les jeunes

Le gouvernement souhaite que tous les enfants vivant en Ontario prennent le meilleur départ possible dans la vie. Par conséquent, nous avons mis sur pied un certain nombre de programmes qui permettent d’offrir des soins de qualité, une éducation de classe mondiale, ainsi que le soutien et l’attention dont les enfants et les jeunes ont besoin pour être en bonne santé et pour connaître des succès.

Les investissements que l’Ontario consacre au bien-être physique, mental et émotionnel des enfants ont un effet sur leur capacité d’apprentissage, les aident à avoir de bons résultats à l’école et, ultimement, pavent la voie de leur réussite à tous les autres âges de la vie.

1.1 Améliorer les choses

En 2015, nous avons apporté des améliorations à divers programmes provinciaux qui aident :

- Les familles à élever des enfants en bonne santé ;
- Les élèves à apprendre et à connaître une réussite durable ;
- Les collectivités autochtones à faire en sorte que leurs enfants et leurs jeunes atteignent leur plein potentiel ;
- Les jeunes qui quittent la prise en charge à réussir leurs études et leur transition vers une vie autonome.

Aider les familles à élever des enfants en bonne santé

En 2015, l’Ontario a accompli des progrès notables dans un certain nombre de secteurs stratégiques afin d’aider les familles ontariennes à élever des enfants sains :

- La [Prestation ontarienne pour enfants](#) constitue une aide substantielle pour des centaines de milliers de familles ontariennes à faible ou à moyen revenu qui élèvent des enfants de moins de 18 ans. La Prestation a joué un rôle central dans la protection des enfants et des familles en Ontario pendant la dernière récession . Depuis son entrée en vigueur en 2008, elle a plus que doublé, à concurrence d’un paiement maximal annuel de 1 336 dollars par enfant. Tout récemment, en 2015, elle a été indexée à l’inflation afin d’aider les familles à faire face à l’augmentation du coût de la vie. Lier les hausses futures de la Prestation à l’indice des prix à la consommation de l’Ontario est un moyen de garantir qu’elle augmentera au même rythme que l’inflation à court et à long termes.
- Beaux sourires Ontario est un programme de santé bucco-dentaire destiné aux enfants de familles à faible

revenu, créé en 2014 par le regroupement de six anciens programmes de soins dentaires. L’amélioration du processus d’inscription et les gains d’efficacité administrative ont fait qu’à la fin de l’année 2015, quelque 45 000 enfants et adolescents s’étaient prévalus du programme. Approximativement 6 700 enfants inscrits pouvaient pour la première fois recevoir des soins dentaires gratuits grâce à un assouplissement des critères d’admissibilité financière.

L’accès au Service de télésanté mentale de l’Ontario a été élargi pour offrir des évaluations de spécialistes de la santé mentale par vidéoconférence aux enfants et aux jeunes de collectivités rurales et éloignées. En 2014–2015, plus de 2 800 consultations psychiatriques ont été données dans le cadre du programme; des services spécialisés ont été mis à la disposition d’enfants et de jeunes, ce qui a réduit le temps et les coûts de transport assumés par des familles à faible revenu.

- Les programmes relatifs aux services de garde et à la petite enfance sont d’autres moyens par lesquels l’Ontario aide les enfants et leurs familles. En 2015, le gouvernement a adopté la *Loi de 2014 sur la garde d’enfants et la petite enfance*, qui a facilité l’accès aux services de garde agréés en autorisant les fournisseurs à offrir une place supplémentaire dans leur programme (six places peuvent désormais être offertes au lieu de cinq). La législation élargit également les pouvoirs exécutoires de la province, l’autorisant à fermer l’établissement d’un fournisseur afin de protéger les enfants si leur sécurité est compromise.
- Depuis 2015, le gouvernement a débloqué des fonds pour 2 901 nouvelles places en service de garde agréé dans diverses écoles ontariennes. Ces places additionnelles donneront la chance aux enfants de passer de la garderie à la maternelle et au jardin d’enfants à temps plein sans changer d’établissement. Notons que le Programme d’apprentissage des jeunes enfants à temps plein a l’avantage non seulement d’aider les enfants à développer des facultés d’apprentissage qui leur serviront toute leur vie, mais aussi de donner un coup de pouce aux familles pour assumer les coûts liés aux enfants : selon les estimations, ce programme ferait économiser en moyenne 6 500 dollars par an en frais de garde aux familles ontariennes.

Aider les élèves à apprendre et à connaître une réussite durable

Le succès scolaire puise ses origines dans la petite enfance et doit être soutenu tout au long des années de scolarité. En 2015, l’Ontario a investi dans des programmes qui favorisent la réussite scolaire et la transition des jeunes de l’école vers l’éducation supérieure, la formation ou le monde du travail. Voici quelques-uns de ces programmes :

- Pendant l’année scolaire 2014 – 2015, le Programme d’apprentissage des jeunes enfants à temps plein s’est ouvert à tous les enfants de quatre et cinq ans de l’Ontario, ce qui représente un total d’environ 260 000 élèves dans 3 600 écoles financées par des fonds publics. Une *étude* sur le programme a révélé que les enfants qui en ont profité étaient mieux préparés à leur entrée en 1re année et ont connu une meilleure réussite scolaire.
- En 2015, l’Ontario a accru son soutien au *Programme de bonne nutrition des élèves* de la province, qui finance des petits déjeuners, des collations et des déjeuners nutritifs servis par des bénévoles dans des écoles et des lieux communautaires dans toute la province.

Programme de bonne nutrition des élèves





Soutien à l'apprentissage et au développement par l'offre de repas sains a **plus de 847 000 élèves** partout dans la province. Contribution à de meilleurs progrès scolaires et taux d'obtention du diplôme d'études secondaires.

[Description accesible de l'infographie 1](#)

Pour combattre la perte d’apprentissage estivale, problème particulièrement prévalent chez les élèves vivant dans des milieux défavorisés sur le plan socioéconomique, la province a mis sur pied le programme Apprentissage pendant l’été. Ce programme développe les compétences en lecture, écriture et calcul d’élèves des cycles primaire et moyen (du jardin d’enfants à la 6^e année) vulnérables sur le plan académique au moyen d’activités éducatives et récréatives proposées pendant les mois d’été. Plus de 10 000 élèves ont participé à Apprentissage pendant l’été dans l’ensemble de la province en 2015.

Raven Chopowick rêvait de posséder sa propre boulangerie, mais elle ne savait pas comment s’y prendre. La jeune mère de famille de 25 ans voulait faire quelque chose pour améliorer son sort et celui de ses enfants, cependant elle souhaitait également demeurer présente auprès d’eux, et elle s’inquiétait que cela ne soit pas compatible avec la réalisation de son rêve. Heureusement, elle n’a pas eu à choisir. Le programme Hope Ventures offert par le Bethany Hope Centre de l'Armée du Salut à Ottawa lui a permis de concilier les deux. Ce programme apprend en effet à de jeunes parents à démarrer et à exploiter une petite entreprise en leur donnant des cours et en les encadrant individuellement. Un service de garde d’enfants sur place, des billets de transport en commun et des repas de midi sont fournis aux participants. « Avec un service de garde gratuit sur place, je n’ai jamais eu à me soucier de savoir si les besoins de mon enfant étaient comblés », témoigne Raven, qui a créé sa boulangerie à la maison, le Crunchy Cabin. Avec l’aide du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté de l’Ontario, le Centre évalue actuellement la manière dont de jeunes parents tels que Raven tirent profit du programme Hope Ventures .

- En plus de se concentrer sur la petite enfance, l’Ontario investit dans des programmes qui poussent à la hausse les taux d'obtention du diplôme d’études secondaires. L’initiative [Écoles secondaires urbaines et prioritaires](#) finance des activités sportives après l’école, des camps d’été et des professeurs et travailleurs sociaux supplémentaires. Une étude de cette initiative a révélé que les élèves des écoles participantes obtiennent davantage de crédits de 9^e et 10^e années, ces crédits étant prédicteurs de la diplomation au secondaire.

Conjuguer nos efforts : fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté

Aider les jeunes à rester à l’école, au travail ou en formation pour qu’ils se concoctent un bel avenir

Les jeunes du programme de formation en cuisine de Brampton tranchent, débitent et battent au fouet les ingrédients de leur succès. Ce sont les Services familiaux catholiques de Peel-Dufferin qui offrent ce programme sur 16 semaines dans la cuisine communautaire de Good Food Brampton. Des jeunes de 15 à 29 ans, sans emploi ou sous-employés, y acquièrent les compétences nécessaires pour travailler dans l’industrie alimentaire. Ils apprennent comment planifier des menus et préparer des mets dans une cuisine professionnelle, avec de l’équipement dernier cri, auprès d’un chef certifié. Ils obtiennent aussi de l’aide pour faire leur CV et testent leur savoir-faire en stage. « Le but est de les sortir de situations de pauvreté pour les amener au monde du travail, où ils peuvent s’épanouir », explique Tom Gancarz, responsable de la cuisine communautaire. Or le programme y parvient incroyablement bien : environ 80 % des finissants travaillent actuellement à temps plein dans l’industrie des services alimentaires. Avec l’aide du [Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté](#) de l’Ontario, le programme s’étend et recrute un(e) représentant(e) des jeunes, qui établira un lien entre les participants et les services communautaires dont ils ont besoin. Les sommes allouées aideront en outre l’organisation à cerner la manière dont les participants profitent du programme. Selon Tom, le programme montre à quel point la nourriture peut être une force de

changement positif dans la vie des personnes, en les aidant à forger des liens solides entre elles et à prendre confiance en elles : « Ils sont radieux quand ils sortent d’ici, comparé au jour de leur arrivée chez nous », dit-il.

Aider les collectivités autochtones à faire en sorte que leurs enfants et leurs jeunes atteignent leur plein potentiel

Avec sa [Stratégie d'Éducation autochtone](#), l'Ontario continue de veiller à la réussite scolaire et au bien-être des élèves des Premières Nations et des élèves métis et inuits et de combler l'écart de rendement entre les élèves autochtones et les autres élèves. Le gouvernement aide les élèves autochtones à améliorer leurs résultats dans les écoles financées par les deniers provinciaux afin de leur permettre d'apprendre toute leur vie durant, quand ils passent de l'école élémentaire à l'école secondaire, et de l'école secondaire aux études postsecondaires, à la formation ou au monde professionnel.

Aider les jeunes qui quittent la prise en charge à réussir leurs études et leur transition vers une vie autonome

Nous offrons également un ensemble d'aides visant les jeunes qui quittent la garde des sociétés de l'aide à l'enfance pour que ceux-ci aient accès à des études, des formations et des opportunités d'emploi qui leur permettront petit à petit de devenir autonomes.

- Nous proposons des programmes d'éducation novateurs pour les enfants et les jeunes pris en charge par une société d'aide à l'enfance ou qui reçoivent les services d'une telle société. Ces programmes favorisent la motivation grâce à des activités d'apprentissage créatives et pertinentes et un soutien académique enrichi, mais aussi en faisant en sorte que chaque élève ait son « adulte bienveillant », qui peut être membre du corps enseignant, conseillère ou conseiller en orientation ou intervenante ou intervenant auprès des jeunes, c'est-à-dire une personne capable d'apporter son soutien en tant que source de conseils, guide ou exemple digne de confiance. Au second semestre de l'année scolaire 2014 2015, 12 nouveaux programmes visant les élèves du palier secondaire ont été déployés dans 12 conseils scolaires. À l'été 2015, 14 programmes pour élèves des écoles élémentaires ou secondaires ont été mis en œuvre dans 12 conseils scolaires.

Le [Programme des intervenants auprès des jeunes en transition](#) oriente les jeunes vers des services médicaux et juridiques et des ressources de formation professionnelle, d'emploi et d'éducation. Au total, 60 intervenants auprès des jeunes en transition sont à l'œuvre en Ontario. Un tiers d'entre eux se consacrent aux jeunes autochtones. En 2015, plus de 1 500 jeunes se sont prévalus du programme.

Aider les jeunes en transition

Amelia* venait juste d'emménager dans son premier appartement à Guelph lorsqu'elle a traversé un épisode maniaque. La jeune fille de 20 ans avait grandi dans le système de bien-être de l'enfance et découvrait l'autonomie au quotidien. Heureusement, elle n'était pas seule : avec l'aide d'un intervenant auprès des jeunes en transition, elle a reçu le traitement de santé mentale dont elle avait besoin et a pu retourner vivre dans la collectivité en toute sécurité. Aujourd'hui, elle est indépendante, habitant avec des amis proches tandis qu'elle va à l'école pour décrocher son diplôme d'études secondaires.

*Nom fictif

Changer des vies : bonne nourriture et bons amis sont les ingrédients du succès à l'école et mènent à l'obtention du diplôme d'études secondaires

Bruce Bellefeuille a pu constater directement à quel point la nourriture a le pouvoir de doper le potentiel d'une personne. Bruce est professeur à Stamford Second Chance, programme d'éducation alternatif dont les cours se donnent dans un ancien magasin abandonné du centre-ville de Niagara Falls. Les étudiants du programme sont à risque de ne pas obtenir leur diplôme d'études secondaires. Certains subviennent à leurs propres besoins et occupent des emplois à temps plein à cette fin. À Stamford, ils ont la chance de gagner des crédits dans de petites classes et reçoivent des repas grâce à Niagara Nutrition Partners, qui est financé par le [Programme de bonne nutrition des élèves](#) par l'intermédiaire de Haldimand-Norfolk Resource, Education and Counselling Help (H-N REACH). Bruce dit que préparer et manger les plats ensemble crée un

véritable sentiment de communauté. « Si vous donnez de l’attention et que vous prenez soin des gens, ils viennent », constate-t-il. Toujours selon lui, il est plus facile d’établir un lien avec les étudiants et de parler de finir ses études, de se fixer des objectifs académiques et d’adopter des modes de vie sains. La plupart des participants au programme persistent et obtiennent leur diplôme d’études secondaires; certains vont même au collège et à l’université. Le professeur ajoute que le programme de nutrition joue un rôle essentiel dans la réussite des élèves autant en classe qu’à l’extérieur : « Grâce aux efforts combinés de toutes les personnes concernées, ces élèves peuvent éprouver un sentiment d’égalité, de fierté et d’importance qui les encourage à continuer de s’améliorer et, réciproquement, qui encourage notre collectivité », conclut-il.

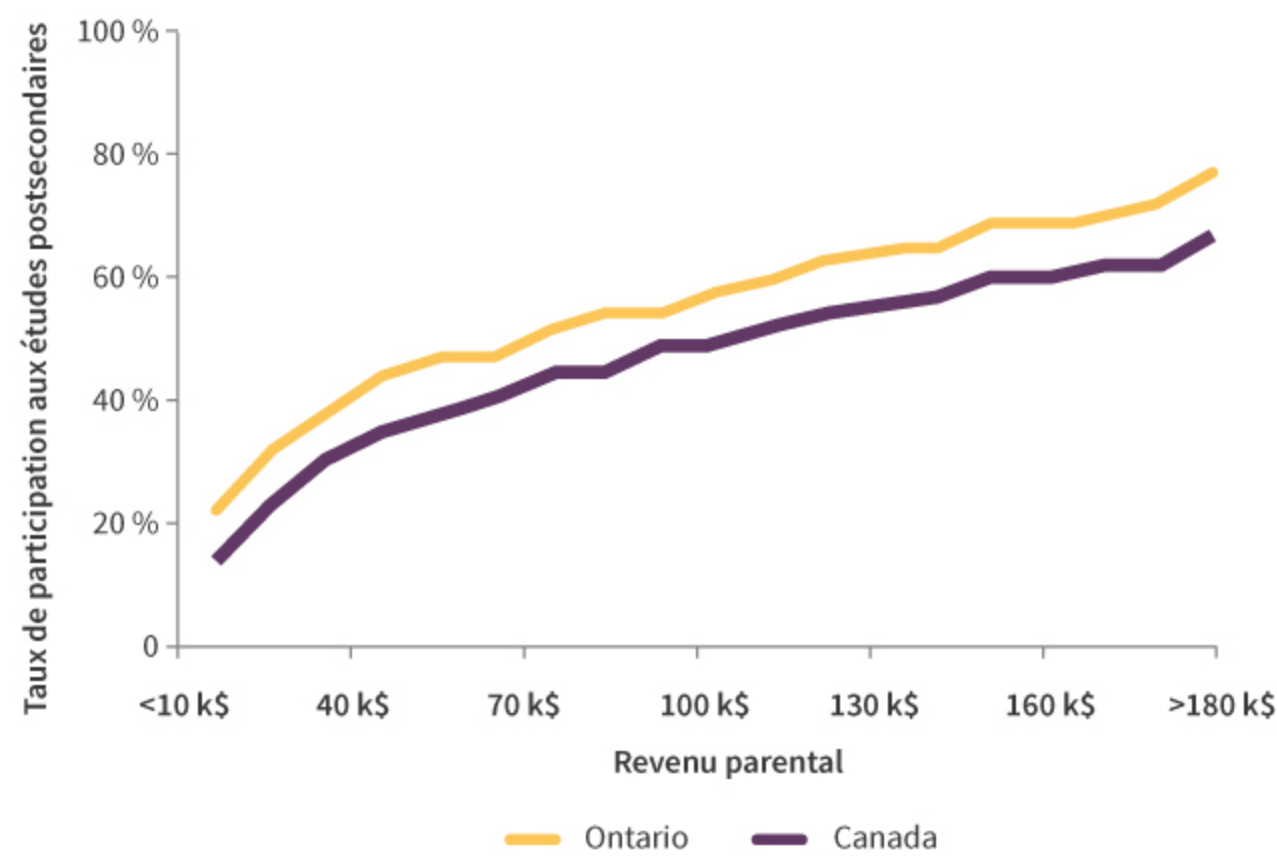
1.2 Aller de l’avant

Le gouvernement va continuer de faciliter l’accès des familles aux programmes visant les enfants et les familles en regroupant quatre programmes existants pour créer les centres de l’Ontario pour la petite enfance et la famille. Ces centres fourniront un ensemble de programmes de qualité pour la petite enfance, y compris des programmes de halte-garderie et des programmes et ateliers familiaux, ainsi que des services adaptés aux besoins locaux. Les centres seront en place en 2018 afin de doter les familles et les enfants ontariens d’un système de services et d’aide transparent et intégré.

Nous savons que l’éducation postsecondaire augmente les chances des jeunes à faible revenu, contribuant à combler l’écart de réussite scolaire et à rompre le cycle de la pauvreté. Bien que le taux de participation aux études postsecondaires des jeunes ontariens soit supérieur à celui du reste du Canada, ce taux est beaucoup plus bas chez les élèves issus de familles à faible revenu que chez leurs homologues de familles à revenu moyen ou élevé (voir figure 1). Par conséquent, nous nous attaquons aux barrières non financières qui empêchent l’accès aux études postsecondaires et nous apportons des changements au Régime d’aide financière aux étudiantes et étudiants de l’Ontario pour exempter des frais de scolarité moyens les étudiantes et étudiants dans le besoin venant de familles touchant un revenu de 50 000 dollars ou moins.

Actuellement, le gouvernement assume une partie des coûts d’éducation des jeunes essentiellement en proposant une combinaison de subventions et de prêts par l’entremise du Régime d’aide financière aux étudiantes et étudiants de l’Ontario et par des crédits d’impôt offerts par le régime de l’impôt sur le revenu des particuliers. Pour aider davantage d’étudiants à devenir admissibles aux subventions et à accéder au système de prêt étudiant, le gouvernement va créer une nouvelle subvention unique et immédiate, la Subvention ontarienne d’études (SOE), qui sera disponible dès l’année scolaire 2017-2018. La SOE subvention sera financée grâce à la réaffectation de la totalité des fonds de la mesure de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario, de la Subvention d’appui aux étudiantes et étudiants de l’Ontario et de la Subvention pour l’accès aux études, entre autres subventions offertes par le Régime d’aide financière aux étudiantes et étudiants de l’Ontario. Le gouvernement propose en outre d’éliminer les crédits d’impôt pour les frais de scolarité et les études; la totalité des revenus engendrés par l’élimination de ces crédits d’impôt serait réinvestie dans la SOE ou d’autres programmes d’éducation – notamment au niveau postsecondaire –, de formation et d’emploi pour les jeunes. Tous ces changements permettront de s’assurer que le soutien financier est transparent, opportun et ciblé de manière à profiter aux étudiants les plus défavorisés.

Figure 1 : Taux de participation aux études postsecondaires par revenu parental (de 18 à 21 ans)



Description accessible de la figure 1

Source : Statistique Canada, données personnalisées à partir de données fiscales, 2013

Cette année, nous irons encore de l’avant dans le sens de notre engagement à fournir des prestations de santé additionnelles pour les enfants et les jeunes issus de familles à faible revenu, afin que ceux-ci puissent recevoir ce dont ils ont besoin, notamment des médicaments sur ordonnance, des soins de la vue et du soutien en santé mentale. Nous savons que ces prestations aident des familles qui cherchent à se sortir de la pauvreté.

Progrès réalisés en 2015 : Rompre le cycle de la pauvreté pour les enfants et les jeunes

Soutien aux enfants et aux familles

- Hausse et indexation de la Prestation ontarienne pour enfants. Le montant annuel maximum est maintenant de 1 336 \$ par enfant.

Améliorer les progrès scolaires

- Introduction de la maternelle et jardin d’enfants à temps plein dans les écoles publiques de la province pour favoriser la réussite scolaire des enfants
- Soutien aux écoles secondaires dans les quartiers urbains dont les besoins sont élevés pour que plus de jeunes vulnérables obtiennent leur diplôme d’études secondaires

Établir des données probantes

Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté

- Soutien à 15 projets qui renforcent le bien-être des enfants et des jeunes, réduisent les obstacles qu’ils rencontrent pour étudier et travailler, et facilitent leur accès à l’emploi, aux études et à des activités de formation pour rompre le cycle de la pauvreté

Transformation

- Intégration et élargissement de six programmes de santé buccodentaire grâce au nouveau programme Beaux sourires Ontario
- Annonce du lancement des Centres de l’Ontario pour la petite enfance et la famille, où seront offerts des programmes pour la petite enfance

Mesurer les résultats : progrès réalisés depuis 2008

Suivi des progrès dans la prévention et la réduction de la pauvreté pour les enfants et les jeunes à l'aide de six indicateurs

- Poids à la naissance (stable)
- Maturité scolaire (stable)
- Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires (en progression)
- Progrès scolaire (en progression)
- Mesure de faible revenu - [MFR50](#) (en progression)
- Niveau de pauvreté - [MFR40](#) (en progression)

Dans le cadre du plan d'action [Pour l'avancement de la santé mentale](#), nous avons sélectionné 31 organismes directeurs sur 33 qui seront responsables de la prestation des services essentiels de santé mentale pour les enfants et les jeunes dans toute la province. Ces organismes collaboreront entre eux et avec d'autres prestataires de services, tels les écoles, les hôpitaux, les fournisseurs de soins primaires et les services du bien-être de l'enfance, pour que les familles reçoivent un soutien coordonné au moment et à l'endroit où elles en ont besoin.

Le gouvernement investit également 333 millions sur cinq ans pour revoir et regrouper les services liés à l'autisme en Ontario, avec l'objectif que davantage d'enfants et de jeunes bénéficient d'interventions précoces cruciales et obtiennent de meilleurs résultats grâce à des services adaptés à leurs besoins. De plus, nous facilitons l'accès des enfants à besoins particuliers à de l'aide. Avec la Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers, les enfants ayant des besoins particuliers complexes auront le soutien d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur de la planification des services, qui pourra leur faire obtenir les autres formes d'aide et les services requis. Le budget de 2016 du gouvernement comprenait un investissement de 17,8 millions dans la Stratégie pour les trois années suivantes.

Toutes ces mesures réunies nous aideront à favoriser la réussite scolaire et la réussite à long terme grâce à une diplomation accrue et à la réduction du nombre de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (jeunes « [NEEF](#) »).

Nous avons hâte de travailler avec le nouveau gouvernement fédéral pour réaliser nos objectifs communs concernant les enfants et les jeunes. Cela inclut la maximisation des retombées de l'Allocation canadienne aux enfants, qui sera introduite en juillet 2016, tandis que nous continuerons de verser la Prestation ontarienne pour enfants, initiative clé en vertu de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Ces initiatives conjuguées nous aideront à sortir davantage d'enfants ontariens, ainsi que leur famille, de la pauvreté.

Progresser vers l'emploi et la sécurité du revenu

L'Ontario fournit des services d'emploi et de formation et contribue à la sécurité du revenu afin d'aider les personnes à accéder à la stabilité financière, à mener une existence épanouissante et à s'engager pleinement dans leurs collectivités.

Les revenus d'emploi demeurent l'outil le plus important dont nous disposons pour augmenter les revenus et aider nos citoyens à entrer dans la classe moyenne. Nous souhaitons que nos programmes aient des effets en réduisant le nombre d'Ontariennes et d'Ontariens qui vivent dans la pauvreté, l'incidence de la pauvreté dans les populations vulnérables, les effectifs du chômage de longue durée chez les adultes et le nombre de jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (jeunes [NEEF](#)).

2.1 Améliorer les choses

En 2015, nous avons fourni toute une palette d'aides pour améliorer l'emploi et la sécurité du revenu des Ontariennes et des Ontariens. Les programmes en question :

- Donnent accès à l'emploi, à l'éducation et à la formation;
- Soutiennent le développement économique dans les collectivités autochtones;
- Augmentent les revenus et le soutien au revenu.

Accès à l'emploi, à l'éducation et à la formation

En 2015, l'Ontario a continué de fournir des services essentiels de recherche d'emploi, de jumelage et de stages à des centaines de milliers de personnes qui cherchaient du travail. De plus, nous avons renouvelé notre engagement à aider les jeunes qui créent leurs propres opportunités et qui souhaitent accéder à l'éducation et à la formation requises pour commencer leur vie professionnelle.

- En 2015, [Emploi Ontario](#) a offert des services qui ont aidé un million d'Ontariennes et Ontariens à se former en vue d'un emploi ou à trouver cet emploi en ligne ou en personne à plus de 300 endroits dans la province.
- Dans le cadre de sa Stratégie d'emploi pour les jeunes renouvelée, le gouvernement de l'Ontario a dévoilé le [Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes](#) en octobre 2015. En offrant un soutien qui dépasse les habituelles possibilités de recherche d'emploi et de stage, ce programme vient en aide aux jeunes de 15 à 29 ans qui se heurtent à des barrières multiples ou complexes à l'emploi. Par exemple, les participants qui sont jeunes [NEEF](#) peuvent suivre une formation rémunérée préalable à l'emploi et se voir offrir des emplois et du mentorat.
- L'année dernière, nous avons maintenu notre soutien au [Fonds ontarien d'aide aux jeunes entrepreneurs](#), facilitant le démarrage de près de 900 entreprises dirigées par des jeunes. Les programmes d'entrepreneuriat provinciaux comme celui-ci ont profité à 3 500 jeunes en 2015, la moitié des inscrits environ étant identifiés comme des jeunes vulnérables ou issus de collectivités à besoins aigus.
- En 2015, nous avons également renforcé les programmes que nous offrons dans le cadre du [Plan ontarien élargi d'action pour la jeunesse](#) afin d'aider 37 500 jeunes supplémentaires dans les collectivités ayant des besoins criants, ce qui représente un total de 65 000 jeunes par an. Par exemple, nous avons créé un nouveau programme de mentorat, qui met en relation des jeunes à risque avec des mentors en mesure de les aider à réussir à l'école, à trouver un emploi ou à démarrer une entreprise et à dynamiser leur collectivité.

Fonds ontarien d'innovation pour les jeunes : en les nombres



22 522

nouveaux emplois ont été créés



63

nouvelles entreprises ont été lancées



162,4 millions de dollars +
à effet de levier dans des investissements

L'Initiative d'emploi et de mentorat dans le secteur privé est un partenariat entre la province et l'organisme sans but lucratif CivicAction, qui aide les jeunes des régions du Grand Toronto et de Hamilton à surmonter les barrières à l'emploi. Ceux-ci participent à des programmes de formation et de mentorat qui leur permettent de développer des réseaux professionnels et leur donnent leur chance sur le marché du travail. Au cours de la phase la plus récente du programme, 104 nouveaux partenariats ont été établis entre l'organisme sans but lucratif et des organisations du secteur privé, et 128 organismes au service des jeunes ont été mobilisés. Enfin, plus de 300 jeunes se sont prévalus directement du programme, et plus de 200 intervenantes et intervenants de première ligne auprès des jeunes ont reçu une formation.

Soutien au développement économique dans les collectivités autochtones

En 2015, le gouvernement a encore collaboré avec des entreprises, des collectivités et des organisations autochtones pour créer des opportunités économiques et davantage de retombées sociales.

- Le [Fonds de développement économique pour les Autochtones](#) fournit des subventions et une aide financière aux collectivités, aux entreprises et aux organismes autochtones dans le but de diversifier les économies

autochtones. Il contribue à la création d'emplois et à la formation, aide les entrepreneurs à démarrer et à faire prospérer leurs petites et moyennes entreprises et forge des partenariats économiques entre des collectivités autochtones et le secteur privé. À la fin de l'année 2015, 50 projets auront bénéficié d'un coup de main du Fonds. Il est important de multiplier les opportunités économiques auxquelles cette population vulnérable a accès, afin d'aider davantage de personnes autochtones à sortir de la pauvreté.

- Le Fonds de développement Métis Voyageur, corporation de développement économique indépendante sous le contrôle de Métis, utilise des fonds provinciaux par l'entremise du Fonds de développement économique des Métis pour accorder subventions et prêts à des entrepreneurs et des entreprises dans des secteurs liés aux ressources naturelles. Le programme aide les personnes, les collectivités et les entreprises Métis à accéder à des moyens financiers pour soutenir le développement économique et le développement des entreprises. En 2014-2015, 25 demandes et plus de 1,8 million en subventions et prêts ont été approuvés.
- En plus de cela, le gouvernement a dévoilé la Stratégie à long terme de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones et donne suite aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Aider les étudiants autochtones à accéder aux études, à la formation et à l'emploi

Samantha James voulait que sa carrière l'amène sous terre. « De nombreux membres de ma famille ayant travaillé dans les mines, je savais que c'était ce que je voulais faire », explique la jeune fille de la Première Nation de Dokis. Elle souhaitait suivre le programme de certification professionnelle pour mineur du Northern College à Timmins, mais les frais de scolarité étaient au-dessus de ses moyens. Grâce au soutien du Fonds de développement économique pour les Autochtones de l'Ontario, elle a pu emboîter le pas aux membres de sa famille. En effet, ce fonds finance un partenariat entre le Northern College, Primero Mining Corp. et la Wahgoshig First Nation, partenariat qui annule les frais de scolarité des étudiants autochtones souhaitant suivre le programme élémentaire de certification professionnelle pour travailler dans les mines. La Wahgoshig First Nation assume quant à elle les coûts de transport aller-retour quotidien jusqu'au site de formation de Primero. Samantha a terminé le programme avec succès en décembre et travaille déjà comme mineure. « Je m'estime chanceuse d'avoir décroché cet emploi, dit-elle, je n'y serais jamais parvenue sans l'aide que j'ai eue pour suivre le programme de certification. »

Augmentation des revenus et du soutien au revenu

L'année dernière, l'Ontario s'est mobilisée pour améliorer la situation financière des familles à faible revenu qui travaillent et pour renforcer le soutien au revenu des personnes les plus vulnérables de notre société. En augmentant les revenus d'emploi, le gouvernement favorise la stabilité financière d'Ontariennes et Ontariens qui travaillent intensivement. Cet effort est crucial, car nous savons qu'un revenu familial adéquat est l'un des facteurs les plus déterminants du bien-être futur d'un enfant.

- Depuis 2003, le salaire minimum provincial a augmenté de 64 %. En 2015, le gouvernement a contribué à la tendance en le faisant passer de 11 dollars l'heure à 11,25 dollars l'heure. Il l'a de plus arrimé à l'indice des prix à la consommation de l'Ontario, ce qui signifie que si le coût de la vie augmente, le salaire minimum augmentera en conséquence.
- En 2015, le gouvernement a également annoncé la première des deux phases d'augmentation du salaire du personnel ou des fournisseurs de services de garde d'enfants et de soutien à la personne. Les premières hausses ont eu lieu en 2015 et seront suivies d'autres hausses salariales en 2016 :
 - Le personnel admissible des programmes de garde d'enfants travaillant dans les centres ou les agences agréés, notamment les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, peut désormais gagner un dollar l'heure supplémentaire, avantages sociaux non compris; une hausse additionnelle de un dollar l'heure suivra en 2016, faisant passer l'augmentation salariale totale à deux dollars l'heure, avantages sociaux non compris.
 - Les fournisseurs de services de garde en milieu familial qui travaillent dans une agence de garde d'enfants agréée sont désormais admissibles à une hausse pouvant atteindre 10 dollars par jour; une hausse additionnelle de 10 dollars par jour sera accordée en 2016, portant la bonification totale à un

maximum de 20 dollars par jour.

- Les préposés aux services de soutien à la personne qui fournissent des soins financés par les fonds publics à domicile et dans la collectivité ont reçu deux hausses annuelles de 1,50 dollar l’heure et verront leur salaire horaire augmenter de 1,00 dollar en 2016, s’ils gagnent moins de 19,00 dollars l’heure.
- En 2015, nous avons renforcé notre soutien aux Ontariennes et Ontariens les plus vulnérables à travers une hausse de 25 dollars par mois pour les adultes célibataires sans enfant bénéficiaires du Programme Ontario au travail, une hausse de 1 % pour les familles bénéficiaires de ce même programme et une hausse de 1 % pour les personnes handicapées bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. Nous continuons également d’aider les bénéficiaires de l’aide sociale à accéder à l’emploi et à se maintenir sur le marché du travail en offrant de l’assistance et diverses formes de soutien à l’emploi.

Changer des vies : Aider de jeunes entrepreneurs à bénéficier d’un soutien à l’emploi et à la formation qui leur permet de réaliser leurs rêves

Masood Rehman, de Kitchener-Waterloo, aime tout ce qui tourne autour des planches à roulettes. « Je dessine des illustrations de planche à roulettes depuis la 9^e année, c’est-à-dire depuis que j’ai posé le pied sur l’une d’elles », raconte-t-il. Adolescent, Masood a traversé ce qu’il appelle une « période sombre », passant beaucoup de temps dans la rue. Il remercie la planche de l’avoir aidé à changer radicalement de voie : « j’ai décidé de partir de ma passion pour la planche à roulettes et de démarrer une entreprise qui pourrait enrichir ma collectivité, au sens large du terme ». Mais c’est grâce au programme [Entreprises d’été](#) du gouvernement de l’Ontario que Masood a pu concrétiser son rêve d’entreprise de planche à roulettes socialement responsable. Ce programme offre aux jeunes de 15 à 29 ans des subventions pour démarrer et exploiter leur propre entreprise l’été. Les participants bénéficient en outre de l’accompagnement de chefs d’entreprise locaux. Aide l’aide financière et les orientations reçues dans le cadre du programme, Masood a créé Khandor Brand Skateboards. Depuis ses débuts en 2014, l’entreprise a vendu plus de 1 000 planches. Une partie de ses profits est redistribuée à des organismes de bienfaisance qui viennent en aide aux jeunes à risque et sans domicile de Kitchener-Waterloo. Le jeune homme dit qu’il a profité des précieux conseils de mentors expérimentés du programme, mais aussi de ses échanges avec d’autres étudiants du programme, qui éprouvaient les mêmes difficultés de croissance que lui en démarrant leur entreprise. « Je n’aurais pas été capable de lancer mon entreprise avec autant de succès sans leur aide – absolument pas », tranche-t-il.

Conjuguer nos efforts : Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté

Créer des possibilités d’emploi et davantage de stabilité financière : des idées fraîchement sorties de la boîte pour aider les entrepreneurs

Quand Kevin Lee, en visite au Ghana, a vu des boutiques installées dans des conteneurs d’expédition le long des rues, une lumière s’est allumée dans sa tête : « Je me suis dit qu’on pourrait faire la même chose à Toronto », se souvient le directeur général du centre communautaire de Scadding Court. Kevin a alors imaginé un marché de conteneurs pour aider des entrepreneurs peu fortunés qui n’auraient pas les moyens de lancer et d’exploiter leur propre commerce autrement. Il s’est donc mis à l’œuvre pour créer le modèle Business Out of a Box, littéralement « entreprise sortie d’une boîte ». Pour 11 à 26 dollars par jour seulement, des entrepreneurs à faible revenu peuvent louer un conteneur restauré doté notamment de l’eau courante et l’électricité. Le concept a pris rapidement. Il y a cinq ans, huit entreprises ont ouvert boutique dans ces conteneurs le long d’une portion de trottoir anciennement déserte, en face du centre communautaire. Le Marché 707 (Market 707), comme on l’appelle désormais, abrite 18 commerçants vendant de tout, des rôtis et crêpes aux vêtements et aux coupes de cheveux. Avec l’aide du [Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté](#), le centre communautaire va mesurer à quel point Business Out of a Box profite aux participants et à la collectivité. Il va aussi étudier la manière dont le modèle peut être amélioré et étendu pour aider davantage d’entrepreneurs à faible revenu à obtenir une stabilité financière. Le but est d’établir et d’évaluer le succès des marchés de conteneurs d’expédition dans deux quartiers torontois supplémentaires plus tard cette année.

2.2 Aller de l’avant

En 2016, le gouvernement prendra un certain nombre de mesures pour améliorer la sécurité du revenu et les protections couvrant des groupes de travailleurs parmi les plus vulnérables dans la province. L’année prochaine, il mettra au point une stratégie provinciale d’emploi pour les personnes handicapées qui :

- Établira une vision cohérente propre à l’Ontario comprenant des objectifs, des priorités et des résultats escomptés afin que la population de la province ait accès à un ensemble complet de services d’emploi et de formation;
- Fournira une meilleure expérience client grâce à un accès simplifié aux services d’emploi et de formation, ceux-ci tenant compte des besoins variés et des objectifs d’emploi de chaque cliente et chaque client;
- Encouragera les employeurs, à titre de partenaires actifs, à éliminer les obstacles à l’emploi pour les personnes handicapées et à rendre les lieux de travail plus inclusifs.

Avec le changement technologique, la mondialisation et l’accroissement du travail temporaire et à temps partiel, pour ne citer que ces tendances, nous reconnaissons que les contextes de travail sont bien différents de ce qu’ils étaient il y a quelques décennies. Pour s’assurer que les lois qui régissent l’emploi et le travail en Ontario sont adaptées aux défis posés par ces tendances, la province a entrepris un [Examen portant sur l’évolution des milieux de travail](#). Les Ontariennes et Ontariens pourront consulter le rapport final et ses recommandations cet automne. De plus, cette année, à travers l’élaboration d’une Stratégie pour l’équité salariale, nous présenterons les mesures que nous allons prendre pour combler l’écart en défaveur des femmes en Ontario. Nous avons également déposé un projet de loi qui, s’il est adopté, renforcera la protection des consommateurs à faible revenu qui utilisent des services financiers non conventionnels (p. ex., des prêts sur salaire) et des consommateurs ayant des dettes en souffrance. Nous avons toutefois estimé que cela ne suffisait pas : le budget de 2016 prévoit 1 million par an sur cinq ans pour soutenir encore davantage les initiatives d’autonomisation financière qui aideront les personnes et les familles peu fortunées à améliorer leur cote de crédit, épargner davantage et se doter de plans de gestion financière à long terme.

Ce printemps, la province ajoutera un volet estival au [Programme d'accès à l'emploi des jeunes](#), volet qui donnera un coup de pouce à de jeunes Ontariennes et Ontariens vulnérables. Le programme offrira donc des opportunités estivales, à temps partiel et après l’école aux élèves du secondaire aux prises avec des situations personnelles difficiles et qui peuvent avoir besoin de soutien pour réussir la transition de l’école au monde du travail. En investissant dans des programmes qui facilitent l’accès à des emplois, des études et des stages intéressants, nous donnons un coup de pouce aux jeunes vulnérables de notre province, afin que ceux-ci réalisent leur plein potentiel.

Depuis 20 ans, [La Passerelle-IDÉ](#) (intégration et développement économique) offre des programmes de carrière et de renforcement des compétences visant à soutenir les nouveaux arrivants et les jeunes des minorités visibles francophones à Toronto. L’un de ces programmes, Tremplin Emploi, est un programme de formation bilingue donnée en partenariat avec le Collège Seneca, qui prépare les jeunes à des carrières de service à la clientèle dans le secteur financier. Anne-Solange Malicka Keita a réussi le programme de formation de trois mois et travaille actuellement à la Banque TD Canada Trust. « Grâce aux compétences que j’ai acquises avec Tremplin Emploi, j’ai confiance en ma capacité de relever le défi », dit-elle. Soutenue par le [Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté](#), la Passerelle-IDÉ est en train d’évaluer les effets de la palette complète de services qu’elle propose aux jeunes francophones.

Le budget de 2016 indique qu’au cours de la prochaine année, gouvernement apportera des changements aux règles de l’aide sociale afin que les familles bénéficiaires qui touchent des pensions alimentaires pour enfants puissent profiter d’une partie plus importante de cette aide. Ce budget indique également que le gouvernement misera sur ses investissements antérieurs dans l’aide sociale en augmentant les taux de 1,5 % pour les familles bénéficiaires d’Ontario au travail et pour les personnes handicapées qui comptent sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. Le gouvernement accordera en outre une hausse de 25 dollars par mois aux personnes qui touchent le taux d’aide sociale le plus bas – c’est-à-dire les adultes vivant seuls, sans enfant, qui bénéficient du programme Ontario au travail –, ce qui portera leur augmentation mensuelle totale à 100 dollars par rapport à 2012.

Dans nos efforts pour faire croître notre économie, nous sommes déterminés à n’abandonner personne. Un

consensus s’est dégagé nettement des discussions ininterrompues sur la nécessité d’élargir le cadre de la réforme de l’aide sociale au-delà de la question des taux pour intégrer certains aspects du système de sécurité du revenu, plus vaste. Nous continuerons donc de travailler avec des partenaires fournisseurs de services, des clients et des défenseurs de droits en la matière afin de tracer la voie vers un système global qui réduira efficacement la pauvreté, soutiendra les gens dans leurs efforts pour participer à l’économie et offrira des services humains et cohérents aux yeux les personnes qui ont besoin de ces services.

Par l’entremise de son Fonds d’investissement vert, l’Ontario investira 92 millions de dollars dans la rénovation de logements sociaux. Sur cette somme, 82 millions seront consacrés à l’amélioration énergétique de tours de logements sociaux de 150 appartements et plus, et les 10 millions restants, à l’augmentation de l’efficacité électrique d’environ 1 300 logements sociaux individuels, souvent situés dans des collectivités plus petites et des collectivités rurales. Cet investissement sera non seulement écologique, mais aussi économique pour les résidents, qui verront leur facture mensuelle d’électricité baisser. Il allégera ainsi le fardeau énergétique de nombreuses familles ontariennes à faible revenu.

Nous collaborerons avec les collectivités, les chercheurs et d’autres parties prenantes pour déterminer le meilleur moyen de concevoir et de mettre en œuvre un projet pilote portant sur le revenu de base. Ce projet pilote mettra à l’épreuve l’idée selon laquelle un revenu de base offrirait un soutien stable et prévisible dans le contexte actuel d’un marché du travail dynamique. Il permettra aussi de savoir si un revenu de base donnerait lieu à une prestation plus efficace du soutien au revenu, renforcerait les liens avec le marché du travail et entraînerait des économies dans d’autres domaines tels que les soins de santé et l’aide au logement.

Le gouvernement fédéral sera un partenaire clé dans les efforts de la province pour améliorer la situation de l’emploi et la sécurité du revenu des Ontariennes et Ontariens. Nous entendons collaborer avec lui, ainsi que d’autres partenaires, pour nous rapprocher de nos buts communs.

Progrès réalisés en 2015 : Favoriser l’emploi et la sécurité du revenu

Soutenir l’emploi et la formation

- Aide apportée à plus de 1 million d’Ontariennes et Ontariens pour obtenir un emploi et un revenu grâce à Emploi Ontario
- Offre de programmes et de possibilités d’emploi, de formation et de perfectionnement adaptés aux circonstances et besoins particuliers des peuples autochtones

Accroître le revenu gagné

- Aide aux travailleurs à faible revenu et à leurs familles par la hausse du salaire minimum et son indexation au taux d’inflation

Établir des données probantes

Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté

- Soutien à 17 projets apportant des possibilités d’emploi, d’études, et de formation pour aider les Ontariennes et Ontariens vulnérables à sortir de la pauvreté

Transformation

- Mise en œuvre d’une série de programmes d’emploi et de formation à l’intention des jeunes pour appuyer leur réussite à long terme
- Mobilisation auprès d’intervenants pour éclairer le plan à long terme de la province en faveur d’une réforme de l’aide sociale

Mesurer les résultats : progrès réalisés depuis 2008

Suivi des progrès dans l’accès à l’emploi et à la sécurité du revenu à l’aide de trois indicateurs

- Jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (en recul)

Chômage de longue durée (en progression)

- Taux de pauvreté des populations vulnérables (stable)

Mettre fin à l’itinérance chronique en Ontario

Nous savons qu’une personne qui a un domicile est en meilleure santé et plus apte à travailler et contribuer à sa collectivité qu’une personne qui n’en a pas. Ainsi, depuis 2003, la province s’est engagée à consacrer plus de quatre milliards de dollars à des initiatives de logement abordable.

3.1 Améliorer les choses

En 2015, nous avons maintenu notre engagement de faciliter l’accès à des logements stables et abordables des manières suivantes :

- En investissant dans le logement abordable et le logement avec services de soutien;
- En soutenant les efforts adaptés au visage local de l’itinérance ;
- En nous engageant à prévenir et à éradiquer l’itinérance chronique.

Investir dans le logement abordable et le logement avec services de soutien

- L’année dernière, nous avons construit et réparé plus de 1 800 logements locatifs abordables et fourni une aide à la location ou au paiement du versement initial à plus de 2 700 foyers dans le besoin.
- En 2015, nous avons également investi dans plus de 620 nouveaux logements avec services de soutien pour offrir non seulement un toit à des personnes souffrant de maladies mentales et de dépendances, mais aussi un accès aux services et du soutien. Cet investissement est une façon de tenir la promesse faite avec la Stratégie de réduction de la pauvreté de créer 1 000 nouveaux logements avec services de soutien sur trois ans.

Soutenir les efforts adaptés au visage local de l’itinérance

En 2015, le gouvernement a continué de soutenir l’Initiative de prévention de l’itinérance dans les collectivités (IPIC), programme dévoilé initialement en janvier 2013 qui offre aux collectivités le financement flexible requis pour prévenir l’itinérance et y remédier avec des méthodes qui conviennent aux besoins locaux.

- En mars 2015, le gouvernement a annoncé 587 millions de dollars sur deux ans, par l’entremise de l’(IPIC, pour aider les familles et les personnes sans abri ou qui risquent de le devenir à trouver et garder un logement.
- Les données du programme indiquent qu’en 2015, l’(IPIC a aidé au total plus de 30 500 personnes et familles aux prises avec l’itinérance à trouver un toit et a contribué à prévenir l’itinérance en maintenant 104 400 personnes à risque dans leur logement.

Initiative de prévention de l’itinérance dans les collectivités 2014-15





[Description accesible de infographic 2](#)

S'engager à prévenir et à éradiquer l’itinérance chronique

Quand nous avons lancé la Stratégie de réduction de la pauvreté renouvelée à la fin de l’année 2014, le gouvernement reconnaissait le rôle névralgique que joue l’itinérance dans la pérennisation et l’aggravation de la pauvreté en Ontario. C’est la raison pour laquelle nous avons mis sur pied le Comité consultatif d’experts sur l’itinérance et nous avons demandé à ses 14 membres de nous aider à établir, mesurer et fixer des cibles pour empêcher, réduire et éliminer l’itinérance.

L’itinérance décrit une variété de circonstances d’hébergement allant de l’absence complète de logement au logement précaire. Elle pourrait concerne les personnes sans abri, les personnes qui fréquentent un refuge d’urgence ou sont logées de manière provisoire et les personnes menacées de devenir itinérantes.

L’itinérance chronique touche les personnes qui, souvent atteintes d’affections incapacitantes (p. ex., des maladies physiques ou mentales chroniques, des problèmes de toxicomanie), sont actuellement itinérantes et l’ont été pendant six mois ou plus au cours de la dernière année (c.-à-d. qui ont passé plus de 180 nuits dans un refuge ou dans un endroit impropre à l’habitation).

- Rapport du Comité consultatif d’experts sur l’itinérance, 2015

En se basant sur les [conseils du Comité consultatif d'experts](#), l’Ontario s’est engagé à mettre fin à l’itinérance chronique en 10 ans. Pour atteindre cet objectif ambitieux, nous allons suivre ces conseils. Voici ce que nous allons faire :

- Élaborer une approche de mesure du nombre de personnes itinérantes chroniques en Ontario et de collecte de données afin de mieux comprendre les origines de l’itinérance chronique et ses solutions;
- Aller de l’avant avec un cadre d’indicateurs pour suivre nos progrès dans la lutte contre l’itinérance chronique;
- Nous concentrer sur les groupes particulièrement vulnérables, soient les jeunes, les Autochtones et les personnes qui sortent des établissements et réseaux de services provinciaux.

En 2015, dans la foulée de la publication du rapport du Comité d’experts, nous avons annoncé en outre que nous fournirions en 2016 et 2017 jusqu’à 10 millions de dollars par l’entremise du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté afin de soutenir et d’évaluer l’efficacité de projets qui préviennent et éradiquent l’itinérance.

Changer des vies : Avoir un chez-soi et voir la lumière au bout du tunnel

Mère célibataire, Rebecca* avait l’impression de faire du surplace, essayant uniquement de garder la tête hors de l’eau pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses deux fils. Puis les lumières se sont éteintes parce qu’elle ne pouvait pas payer la facture d’électricité. « Je savais que c’était le moment ou jamais de réagir, sans quoi c’en était fini de nous en tant que famille », dit-elle. Une main s’est tendue in extremis à travers le programme Homeward Bound Halton de Home Suite Hope. Ce programme fournit un logement abordable, une subvention couvrant les frais de garde d’enfants ainsi qu’une formation collégiale et un stage entièrement financés aux mères célibataires risquant de l’itinérance. Le [Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté](#) de l’Ontario aide Homeward Bound à évaluer l’impact du programme. Rebecca témoigne qu’avoir été accueillie dans le programme lui a fait l’effet d’avoir gagné à la loterie et que désormais, sa

famille va très bien :

« Parfois, nous avons juste besoin d’un peu d’aide, et les personnes qui nous entourent croient en nous. » --Rebecca

* Nom fictif

Conjuguer nos efforts : Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté

Lutte contre l’itinérance : tendre une main secourable et aider les personnes à bénéficier de services

À Sudbury, chaque soir des glaciaux mois d’hiver, des gens trouvent refuge grâce à l’hébergement d’urgence de Out of the Cold. Le refuge accueille en effet toute personne ayant besoin d’un endroit pour passer la nuit, y compris celles et ceux qui pourraient être refusés ailleurs parce qu’ils n’ont pas de pièce d’identité ou parce qu’ils sont sous l’effet de l’alcool ou de drogues. Le major Karen Hoeft de l’Armée du Salut, qui collabore au fonctionnement du refuge, ajoute que certains hôtes sont des personnes âgées souffrant de démence non diagnostiquée, n’ayant pas de famille ou d’amis pour les aider à prendre soin d’eux-mêmes. « Petit à petit, ils sortent du système, car ils ne sont pas en mesure de faire valoir leurs droits et personne n’est là pour le faire à leur place », explique-t-elle. Les hôtes du refuge Out of the Cold de la Ville de Sudbury ont désormais quelqu’un vers qui se tourner. Grâce à l’argent du [Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté](#), la ville embauche et évalue l’effet de la présence de deux nouveaux aiguilleurs pour la clientèle du refuge. Ces personnes feront la liaison entre les usagers et les services de soins de santé et de logement dont ces derniers ont besoin. Elles pourront les accompagner à leurs rendez-vous, leur obtenir des médicaments sur ordonnance, de nouveaux papiers d’identité, de l’aide en santé mentale et en toxicomanie ou les aider à trouver un logement sûr et abordable. L’un des aiguilleurs de la clientèle est bilingue, et l’autre, autochtone, ce qui reflète bien la démographie de la ville et de sa population sans-abri. Bien que le programme Out of the Cold ne soit opérationnel qu’en hiver, les aiguilleurs offriront leur soutien toute l’année. Le major Hoeft estime que la preuve du succès du programme sera le nombre de gens qui n’auront plus besoin de passer les portes du refuge. « Ultimement, notre but est d’aider les personnes à devenir aussi indépendantes qu’il leur est possible de l’être », - Le major Karen Hoeft.

3.2 Aller de l’avant

En 2016, le gouvernement a dévoilé une Stratégie à long terme de logement abordable mise à jour. Cette Stratégie avait été lancée initialement en 2010 afin de transformer le système ontarien pour le logement et la prévention de l’itinérance en mettant l’accent sur des prestations souples et transférables qui répondent aux besoins changeants des personnes en matière de logement. La Stratégie mise à jour est un plan qui place les personnes, et les collectivités qui en prennent soin, au premier plan. Ce plan comprend les mesures que nous prenons pour créer davantage de logements abordables, pour donner davantage de choix aux personnes quant à l’endroit où elles peuvent vivre et pour faciliter leur expérience dans le système de logement.

En 2015, nous avons mené des consultations publiques pour déterminer la manière dont nous pourrions continuer d’améliorer le système ontarien de logement abordable. Sur la base des réponses obtenues, nous avons introduit une série de réformes audacieuses. Ces réformes comprennent des dispositions légales de zonage inclusif qui, si elles sont adoptées, permettront aux municipalités d’exiger que des logements abordables soient livrés avec les projets immobiliers, ainsi qu’un cadre de mise en œuvre d’une allocation-logement transférable, qui donne davantage de choix aux personnes quant à l’endroit où elles peuvent vivre.

Conformément à la Stratégie à long terme de logement abordable mise à jour, nous investissons 178 millions de dollars sur trois ans, et nous nous engageons sur le long terme à assurer un financement stable au système de logement en vue de poursuivre sa transformation. Conformément au budget de 2016 de l’Ontario, ce financement comprend :

- Investissements de plus de 17 millions de dollars sur trois ans dans la mise à l’essai de prestations de logement transférables pour les survivantes de violence familiale dont les bénéficiaires pourront, à terme, être au nombre de 3 000.
- Investissements pouvant atteindre 100 millions de dollars en fonds de fonctionnement pour, d’une part, financer

des allocations de logement et des services de soutien destinés à aider jusqu’à 4 000 familles et particuliers dans de nouveaux logements avec services de soutien au cours des trois prochaines années et, d’autre part, appuyer la construction de logements avec services de soutien additionnels (jusqu’à concurrence de 1 500), dont les fonds de fonctionnement connexes pourront, à terme, aider jusqu’à 6 000 familles et particuliers. Un financement accru de 45 millions sur trois ans pour notre IPI.

- Investissements pouvant atteindre 2,5 millions de dollars sur trois ans pour établir un nouveau Fonds pour l’innovation, la collecte des données probantes et le renforcement des capacités visant à appuyer des initiatives de recherche, à en évaluer les résultats et, ainsi, à renforcer les capacités.

Bien que les investissements et les mesures ci-dessus soient très importants, le gouvernement reconnaît qu’il ne peut pas répondre seul aux besoins ontariens en matière de logement. Par conséquent, nous souhaitons travailler avec les autres paliers de gouvernement pour réduire, prévenir et éradiquer l’itinérance.

Esther, nouvelle arrivante au Canada, vivait dans un refuge pour femmes du YWCA pendant ses études d’infirmière. Elle a obtenu son diplôme d’infirmière avec mention, mais elle n’a pu trouver que du travail irrégulier sur appel et gagnait moins de 1 000 dollars par mois. Avec L’encadrement et le soutien du programme de développement professionnel de [Up With Women](#), Esther a réussi non seulement à être embauchée à l’hôpital, mais aussi à mettre sur pied sa propre entreprise de services financiers à temps partiel. « Je suis passée d’en dessous du seuil de pauvreté à un revenu d’environ 5 000 dollars par mois, dit-elle. Je n’en aurais même pas rêvé quand je vivais au refuge. » Up With Women est un organisme sans but lucratif de Toronto qui aide les femmes à risque et récemment sans abri à se bâtir des carrières et des entreprises durables et prospères qui leur permettent de dire adieu à la pauvreté. Avec l’aide du [Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté](#) de l’Ontario, l’organisme est en train d’évaluer à quel point ses protégées profitent du programme.

Progrès réalisés en 2015 : Mettre fin à l’itinérance chronique en Ontario

Prévention de l’itinérance

- Aide à plus de 104 000 ménages risquant de sombrer dans l’itinérance à rester chez eux grâce à l’Initiative de prévention de l’itinérance dans les collectivités, à l’appui de solutions proactives et permanentes

Offrir des mesures de soutien au logement

- Construction et réparation de près de 2 000 logements et offre d’une aide au loyer et à la mise de fonds à plus de 2 500 ménages grâce au Programme d’investissement dans le logement abordable de l’Ontario
- Création de plus de 620 unités de logement avec services de soutien à l’intention de personnes ayant une maladie mentale et des dépendances

Établir des données probantes

Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté

- Engagement à fournir jusqu’à 10 millions de dollars pour aider à prévenir et à éliminer l’itinérance
- Soutien à huit projets visant à aider des Ontariennes et Ontariens vulnérables à trouver et à garder un logement abordable

Transformation

- Adoption de mesures pour répondre aux recommandations du Comité consultatif d’experts sur l’itinérance
- Mise à jour de la Stratégie à long terme de logement abordable de 2010

Mesurer les résultats : progrès réalisés depuis 2008

Suivi des progrès dans la prévention et la réduction de l’itinérance à l’aide de deux indicateurs

- Nouvel indicateur axé sur l’itinérance chronique (en cours d’élaboration)
- Mesure relative au logement en Ontario (stable)

Mesurer notre succès

Quand l’Ontario a revu sa Stratégie de réduction de la pauvreté en 2014, nous avons renouvelé notre engagement de prendre des décisions factuelles en matière de politiques, et ce, de deux manières :

- Nous avons mis sur pied un fonds novateur, le Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté, qui soutient les projets communautaires de réduction de la pauvreté, dans son effort pour stimuler l’innovation et constituer une base de données probantes ontarienne sur ce qui fonctionne ;
- Nous nous sommes engagés à mettre au point un indicateur provincial d’itinérance chronique.

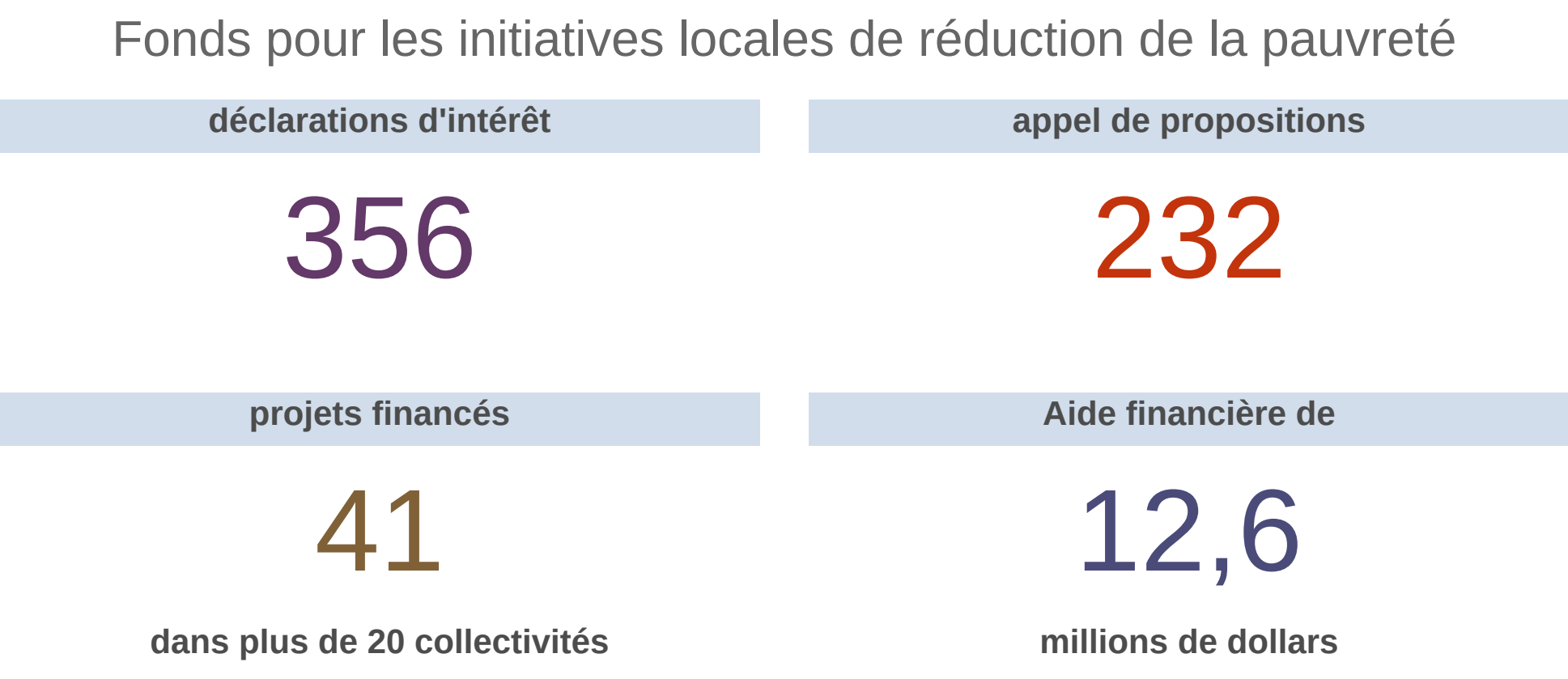
4.1 Améliorer les choses

Cultiver l’efficacité

En 2015, nous avons émis le premier des trois appels de propositions annuels du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté. Ce fonds fournira 50 millions de dollars sur six ans aux organisations locales qui améliorent de façon mesurable le sort d’Ontariennes et Ontariens aux prises avec la pauvreté. Les propositions retenues ont démontré que leur projet permet d’évaluer des efforts locaux de prévention et de réduction de la pauvreté, mais aussi :

1. Qu’il vient en aide à l’une des populations cibles de la Stratégie (femmes, parents célibataires, personnes handicapées, jeunes, nouveaux arrivants, minorités visibles, personnes âgées, ressortissants des Premières Nations, Métis, Inuits et Autochtones vivant en milieu urbain) ;
2. Qu’il aura vraisemblablement un effet positif sur un ou plusieurs des 11 indicateurs de la Stratégie de réduction de la pauvreté.

À l’automne 2015, le gouvernement a annoncé les bénéficiaires de la première ronde de financement, qui totalise plus de 12,6 millions de dollars pour une durée allant jusqu’à trois ans : il s’agit de 41 organisations réparties dans 20 collectivités. Tous les projets aident des groupes touchés de façon disproportionnée par la pauvreté.



Nous avons aussi noué un dialogue avec diverses collectivités et organisations autochtones de partout dans la province, recueillant leurs avis pour concevoir le fonds de manière à le rendre accessible et adapté aux contextes autochtones, qui sont uniques. Tenant compte de leur rétroaction, la province lancera en 2016 un volet exclusivement réservé aux requérants autochtones, l’enveloppe devant s’élever au minimum à 2 millions de dollars.

Comprendre les indicateurs provinciaux de la Stratégie de réduction de la pauvreté

La *Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté* de l'Ontario requiert que le gouvernement rende compte annuellement des progrès réalisés conformément à la Stratégie, d'après les mesures objectives fournies par les indicateurs provinciaux de réduction de la pauvreté (les indicateurs actuels sont présentés à la figure 2).

Les indicateurs de la Stratégie mesurent des paramètres qui témoignent de l'état courant de la pauvreté en Ontario (p. ex., le taux de pauvreté infantile) ou qui sont des facteurs de risque confirmés, augmentant la probabilité qu'une personne soit pauvre à un moment ou un autre de sa vie. Par exemple, les faibles taux de diplomation au secondaire sont un résultat de la pauvreté, mais augmenter le rendement scolaire peut être un moyen de briser le cycle de la pauvreté intergénérationnelle. Pour une année donnée, les indicateurs provinciaux de réduction de la pauvreté fournissent un instantané de l'état de la pauvreté et des efforts clés de prévention de celle-ci dans la province. Au fil du temps, la variation des indicateurs met en évidence l'efficacité – ou l'inefficacité – de nos efforts pour prévenir et réduire la pauvreté.

Mesurer nos progrès

En suivant nos progrès à l'aide d'un complet ensemble d'indicateurs, nous sommes en mesure de déterminer si nos efforts de réduction de la pauvreté produisent les résultats escomptés, ainsi que les domaines dans lesquels nous devons intensifier ces efforts afin d'améliorer toujours plus leurs effets bénéfiques pour les Ontariennes et Ontariens. Les progrès réalisés, d'après les indicateurs de réduction de la pauvreté de l'Ontario, sont décrits dans ce qui suit.

Figure 2 Les onze indicateurs de la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté

	En progression		Stable		En recul		En cours d'élaboration
-------------	----------------	-------------	--------	-------------	----------	-------------	------------------------

Indicateurs de la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté

	1.Cible de pauvreté infantile (MFR50 fixe) Pourquoi cela compte t il? Les enfants qui vivent dans la pauvreté sont moins susceptibles d’avoir de bons résultats scolaires, de trouver un emploi stable quand ils devient adultes et d’être épargnés par les problèmes de santé physique et mentale. En 2008, le gouvernement s’est fixé l’objectif de réduire la pauvreté infantile de 25 % en cinq ans. Mesure : Pourcentage d’enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu médian des ménages établi sur la base de l’année de référence 2008. [Remarque : plus le nombre est petit, meilleur est le résultat.]
	2. Niveau de pauvreté (MFR40 fixe) Pourquoi cela compte-t-il? Les enfants qui vivent dans la grande pauvreté figurent parmi les plus vulnérables et sont ceux pour qui il est le plus difficile de sortir de la pauvreté. Mesure : Pourcentage d’enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille dont le revenu est inférieur à 40 % du revenu médian des ménages établi sur la base de l’année de référence 2008. [Remarque : plus le nombre est petit, meilleur est le résultat.]
	3. Poids à la naissance Pourquoi cela compte-t-il? Les bébés qui naissent dans une famille à faible revenu sont plus susceptibles d’avoir un poids inférieur ou supérieur à la normale, et les bébés qui présentent un poids à la naissance sortant de la fourchette normale peuvent être exposés à des facteurs de risque qui augmentent leur probabilité d’être pauvres plus tard dans la vie. Mesure : Pourcentage de nouveau-nés ayant un poids considéré comme sain. [Remarque : plus le nombre est élevé, meilleur est le résultat.]



4. Maturité scolaire

Pourquoi cela compte-t-il? Les enfants ont de meilleures chances de réussir en tant qu'élèves et plus tard dans la vie lorsqu'ils arrivent à l'école prêts à apprendre.

Mesure : L'instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) fournit le pourcentage d'enfants de cinq à six ans qui présentent les signes de maturité requis dans cinq domaines de développement de l'enfant et sont prêts à apprendre à l'école. [Remarque : plus le nombre est élevé, meilleur est le résultat.]



5. Progrès scolaire

Pourquoi cela compte-t-il? Les élèves qui réussissent tôt à l'école sont plus à même de réussir ultérieurement dans leurs études, de les poursuivre au-delà du secondaire et d'avoir de bons emplois.

Mesure : Pourcentage d'élèves de 3^e et de 6^e années qui atteignent les deux plus hauts niveaux aux examens provinciaux de lecture, d'écriture et de mathématiques. [Remarque : plus le nombre est élevé, meilleur est le résultat.]



6. Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires

Pourquoi cela compte-t-il? Les élèves qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires sont plus susceptibles de trouver de bons emplois et ont un meilleur potentiel de revenu à l'échelle de leur vie que celles et ceux qui n'obtiennent pas leur diplôme.

Mesure : Pourcentage des élèves qui entrent au secondaire en même temps qu'ils obtiennent leur diplôme dans les cinq ans suivant le début de leur 9^e année. [Remarque : plus le nombre est élevé, meilleur est le résultat.]



7. Mesure relative au logement en Ontario

Pourquoi cela compte-t-il? Les enfants qui n'ont pas de toit stable ont moins de chances de réussite scolaire et peuvent vivre du stress ou être confrontés à d'autres défis pour leur santé mentale.

Mesure : Pourcentage de ménages avec des enfants de moins de 18 ans dont le revenu est inférieur à 40 % du revenu médian des ménages et qui dépensent plus de 40 % de leur revenu pour se loger. [Remarque : plus le nombre est petit, meilleur est le résultat.]



8. Ni aux études, ni en emploi, ni en formation

Pourquoi cela compte-t-il? Les jeunes NEEF sont à risque de s'enliser dans la pauvreté.

Mesure : Pourcentage de jeunes NEEF de 15 à 29 ans. [Remarque : plus le nombre est petit, meilleur est le résultat.]



9. Chômage de longue durée

Pourquoi cela compte-t-il? La capacité d'une personne à trouver un emploi diminue au fur et à mesure que son inactivité professionnelle se prolonge, augmentant la difficulté de sortir de la pauvreté.

Mesure : Pourcentage d'adultes de 25 à 64 ans sur le marché du travail, mais sans emploi depuis 27 semaines ou davantage. [Remarque : plus le nombre est petit, meilleur est le résultat.]



10. Taux de pauvreté des populations vulnérables

Pourquoi cela compte-t-il? Les populations vulnérables alimentent plus de la moitié des effectifs de personnes pauvres en Ontario.

Mesure : Pourcentage d'adultes issus de cinq populations considérées comme vulnérables dont le revenu du ménage est inférieur à la moitié du revenu médian. Les groupes vulnérables comprennent les groupes suivants : Autochtones vivant hors réserve, nouveaux arrivants, personnes handicapées, personnes de 45 à 64 ans vivant seules et mères célibataires. [Remarque : plus le nombre est petit, meilleur est le résultat.]



11. Indicateur d’itinérance (En développement)

Pourquoi cela compte-t-il? Cet indicateur permettra de suivre les progrès vers nos cibles d’élimination de l’itinérance chronique en Ontario en dix ans.

Mesure : En cours de définition, d’après l’avis du Comité consultatif d’experts sur l’itinérance.

Indicateur numero 1 de la SRP : Cible de pauvreté infantile (MFR50)

La Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) prévoit que l'on mesure la pauvreté infantile en appliquant une méthode de mesure appelée « mesure de faible revenu fixe de la SRP » ou « MFR50 de la SRP ». Cette MFR50 fournit le pourcentage d’enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille dont le revenu est inférieur à 50 % du revenu médian des ménages, établi d’après la valeur de référence de 2008, année de l’adoption par le gouvernement de sa cible de réduction de la pauvreté infantile de 25 % en cinq ans.

Malheureusement, rendre compte de résultats par rapport à cette cible au fil des années s’est avéré difficile étant donné les changements de méthode de collecte des données effectués par Statistique Canada. Ces changements ont compliqué la comparaison entre les périodes 2008-2011 et 2012-2013. [\[1\]](#)

Les tendances à long terme en matière d’incidence globale de la pauvreté infantile (MFR50 de la SRP), dégagées autant des données de 2008–2011 que des données de 2012 2013, indiquent que la proportion de familles ontariennes avec enfant(s) vivant dans la pauvreté a décliné depuis l’entrée en vigueur de la première SRP. L’analyse des données révisées de Statistique Canada révèle maintenant qu’entre 2008 et 2011, nous avons extrait environ 16 000 enfants ontariens de la pauvreté (voir tableau 1.1). De plus, entre 2012 et 2013, approximativement 21 000 enfants ont suivi la même trajectoire (voir tableau 1.2), le taux de pauvreté infantile s’établissant à 17,1 %.

Tableau 1.1 : Mesure de faible revenu en Ontario (MFR-50 fixe) 2008 à 2011

Source : Ministère des Finances de l’Ontario, à partir de séries de données révisées de l’Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada (2008 à 2011)

Année	Nombre d’enfants
2008	416 00
2009	417 00
2010	403 00
2011	399 00
Variation de 2008 à 2011	-16 000

Notes : Il existe une discontinuité entre les séries de données au passage de 2011 à 2012, et ce, en raison de différences méthodologiques touchant les enquêtes.

Les totaux peuvent paraître erronés du fait que les chiffres ont été arrondis.

Ces chiffres sont des estimations basées sur un sondage effectué dans un échantillon de la population, par conséquent les résultats devraient être interprétés en tenant compte des intervalles de confiance, qui servent à exprimer la précision de chaque estimation. Par exemple, un intervalle de confiance à 90 % signifie que si le sondage était répété de nombreuses fois, 90 % des échantillons contiendraient la valeur estimée véritable dans l’intervalle de confiance. En ce qui concerne les résultats de pauvreté infantile en Ontario, les bornes approximatives de l’intervalle de confiance à 90 % sont 394 000 et 518 000 pour l’année 2013.

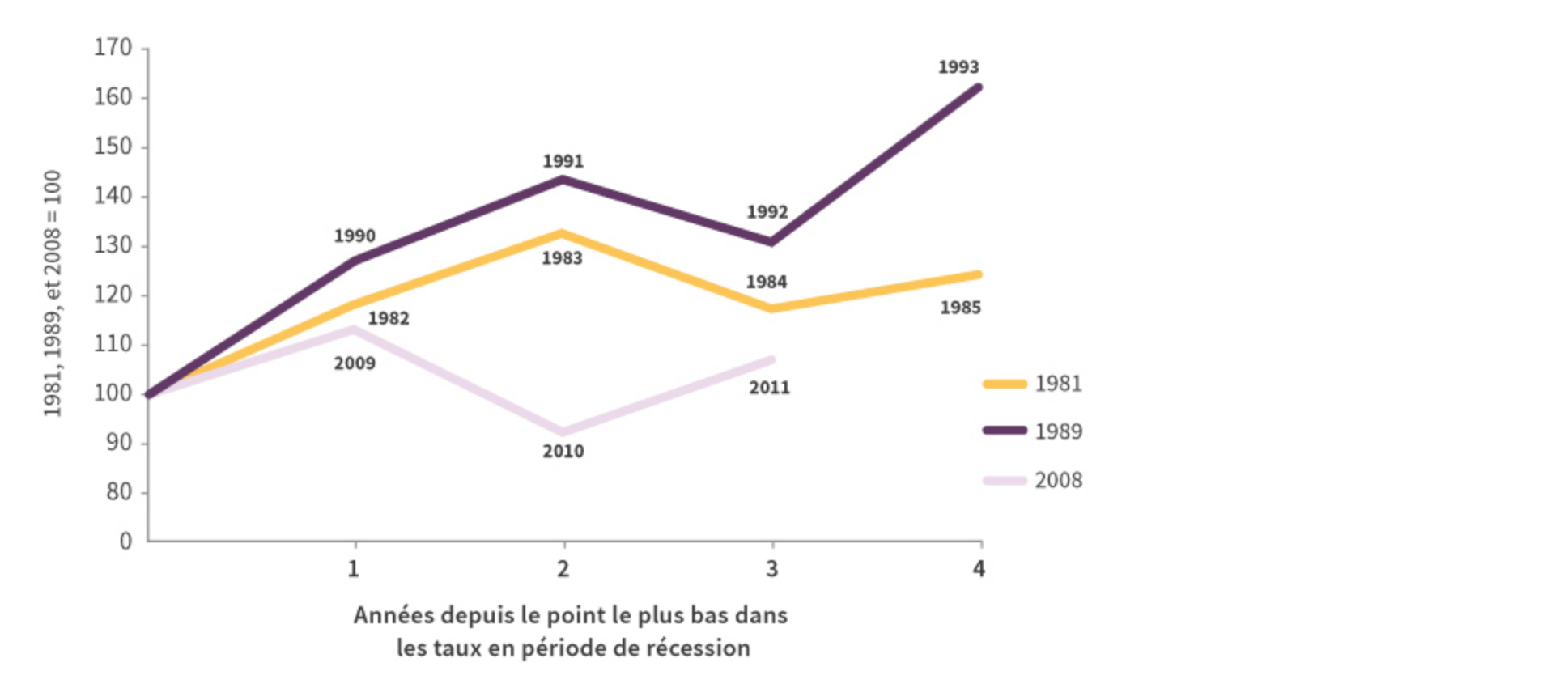
Tableau 1.2 : Mesure de faible revenu en Ontario (MFR-50 fixe) 2012 2013

Source : Ontario Ministry of Finance, using Statistics Canada’s revised dataset for Canada’s Survey of Labour and Income Dynamics (2008 to 2011)

Année	Nombre d’enfants
2012	477 00
2013	456 00
Variation de 2008 à 2011	-21 00

Comme l’illustre la figure 3, l’Ontario est parvenue à empêcher les enfants de basculer dans la pauvreté lors de la récession de 2008, par rapport aux deux récessions précédentes, qui ont commencé en 1981 et 1989 respectivement, et ont vu augmenter les taux de pauvreté infantile [\[2\]](#)

Figure 3 : Moins d’enfants ontariens ont connu la pauvreté au cours de la dernière récession par rapport aux deux récessions précédentes – croissance du SFR chez les enfants



[Description accesible de figure 2](#)

Source : Ministère des Finances de l’Ontario, à partir de l’Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada

Remarque : La progression en 2012 est inconnue en raison d’une rupture dans les séries de données.

Problèmes méthodologiques associés à la mesure de la pauvreté infantile

De 2008 à 2011, les données requises pour mesurer la pauvreté infantile étaient collectées lors de l’Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). La méthode d’enquête a changé en 2012 ; les données sont désormais collectées dans le cadre de l’Enquête canadienne sur le revenu (ECR). En décembre 2015, Statistique Canada a publié un ensemble de données révisées pour la période 2006 – 2011, dans une tentative d’harmonisation des données recueillies avec les deux enquêtes. Dans l’analyse qui accompagnait cette publication, Statistique Canada notait qu’une rupture des tendances se manifesterait comme « un mouvement évident des données à la hausse ou à la baisse » lors du remplacement de l’EDTR par l’ECR en 2012. Cette rupture « représenterait un changement dans les données qui serait attribuable à la présence de différences entre les deux enquêtes, lesquelles n’auraient pu être complètement prises en compte dans la révisionn [\[3\]](#)

Nous reconnaissons qu’il s’agit de problèmes méthodologiques complexes. De plus, trois mois à peine après la publication de ces données révisées, beaucoup reste à faire pour cerner les implications et établir la marche à suivre afin de rendre compte des résultats par rapport à la cible globale de réduction de la pauvreté infantile du gouvernement. Il pourraient exister par exemple des tenants de l’addition des résultats issus des deux séries de données (excepté l’année 2011 – 2012) et de la reddition de compte au fil du temps par rapport à l’année de référence 2008 ; d’autres suggéreraient que la référence soit reconsidérée en fonction des données disponibles. De plus, le programme d’action sociale du nouveau gouvernement fédéral, ainsi que son intérêt pour la collecte de données qui étayent les objectifs des politiques sociales, pourrait créer d’autres opportunités et entraîner de nouvelles réflexions.

Ainsi, le gouvernement se tournera vers des experts indépendants et des parties prenantes dans les mois à venir pour connaître leur point de vue relativement à une approche à long terme qui permettrait de résoudre les problèmes de méthode,

de référence et de cible de pauvreté infantile soulevés par les nouvelles données de Statistique Canada. Notre objectif consiste à aller de l’avant avec une approche fidèle aux principes de collaboration et de reddition de compte transparente et régulière à la population par rapport à une cible précise, ces principes étant enchâssés dans la Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté.

Indicateur numero 2 de la SRP : Niveau de pauvreté (MFR40)

La mesure de faible revenu fixe « 40 » de la SRP (MFR40 de la SRP) nous indique combien d’enfants vivent dans une famille dont le revenu est inférieur à 40 % du revenu médian des ménages établi sur la base de l’année de référence 2008. Il est important de suivre les résultats fournis par cet indicateur, car les enfants qui vivent dans la grande pauvreté sont confrontés à des défis dans de nombreuses dimensions de la vie.

Pendant les trois premières années de la dernière récession, entre 2008 et 2011, l’Ontario est parvenue à réduire le nombre d’enfants vivant dans la grande pauvreté, faisant passer leur pourcentage de 9 % à 8,4 %, ce qui représente une réduction d’environ 19 000 enfants (voir tableaux 2.1). Des progrès ont également été réalisés entre 2012 et 2013, tandis que 38 000 enfants sont sortis de la grande pauvreté (voir tableau 2.2) [\[5\]](#)

Tableau 2.1 : Enfants vivant dans une grande pauvreté en Ontario (MFR40 fixe) 2008 2011

Source : Ministère des Finances de l’Ontario, à partir de séries de données révisées de l’Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada (2008 à 2011)

Année	Nombre d’enfants
2008	245 000
2009	197 000
2010	198 000
2011	226 000
Variation de 2008 à 2011	-19 000

Remarque : Les séries de données comportent une rupture entre 2011 et 2012 en raison de différences d’ordre méthodologique. Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Indicateur numero 3 de la SRP : Poids à la naissance

En 2015, 80,5 % des bébés ontariens sont nés avec un poids sain à la naissance, pourcentage qui est demeuré stable ces cinq dernières années. Les données que nous recueillons nous indiquent cependant qu’il existe des disparités régionales marquées dans la province : les petits poids à la naissance compte tenu de l’âge gestationnel comptent pour 6,2 à 12,6 % des naissances selon le lieu de naissance, et les poids à la naissance élevés compte tenu de l’âge gestationnel, pour 7,1 à 16,8 % des naissances selon l’endroit (voir tableau 3). Les données indiquant des disparités régionales comme celles-ci sont importantes, car elles révèlent le besoin de revoir la manière dont les programmes fonctionnent localement et de comprendre la manière dont la prévalence de facteurs de risque particuliers peut varier d’une région à l’autre.

Tableau 3 : Pourcentage de poids faibles et élevés à la naissance en Ontario, par région

Région*	Faible poids par rapport à l’âge gestationnel (%)	Poids élevé par rapport à l’âge gestationnel (%)
Érié St-Clair	8,4	11,2
Centre	10,4	7,5

Centre-Est	10,2	9,8
Centre-Ouest	12,6	7,1
Champlain	7,5	11,4
Hamilton Niagara Haldimand Brant	8,4	12,4
Mississauga Halton	10,8	7,8
Nord-Est	8,2	12,5
Simcoe Nord Muskoka	8,6	11,4
Nord-Ouest	6,2	16,8
Sud-Est	9,7	13,1
Sud-Ouest	8,1	11,9
Centre-Toronto	10,1	8,1
Waterloo Wellington	8,2	11,4
Ontario	9,4	10,1

Source : [BORN](#) Ontario, exercice 2009 – 2014. *Remarque : La région est établie en fonction du réseau local d’intégration des services de santé le plus proche.

Indicateur numero 4 de la [SRP](#) : Maturité scolaire

Depuis 2004, l’Ontario utilise L’instrument de mesure du développement de la petite enfance ([IMDPE](#)) pour évaluer la capacité des enfants de maternelle à apprendre en 1re année dans cinq domaines du développement de l’enfant : la santé physique et le bien-être, l’aptitude sociale, la maturité affective, le développement cognitif et langagier et, finalement, la communication et les connaissances générales. Les questionnaires de l’Instrument sont remplis par les enseignants après quelque six mois de jardin d’enfants, durée qui leur laisse suffisamment de temps avec les élèves pour rassembler l’information requise.

Globalement, le pourcentage d’enfants sur la bonne voie a légèrement baissé de 72,4 % en 2011–2012 à 70,6 % en 2014 – 2015. Comme nous le voyons au tableau 4, toutefois, les élèves de jardin d’enfants ontariens se sont améliorés pendant la période dans les deux domaines de développement qui sont les indicateurs de maturité scolaire les plus significatifs : la communication et les connaissances générales d’une part, et le développement cognitif et langagier d’autre part. Leur performance a baissé simultanément dans les trois autres domaines.

Tableau 4 : Maturité scolaire des enfants fréquentant la maternelle en Ontario

Pourcentage d’enfants vulnérables dans un domaine	2007 – 09*	2010 – 12*	2014 – 15
Développement langagier et cognitif	8,9	7,6	6,7
Communication et connaissances générales	12,3	11,5	10,2
Santé physique et bien-être	14	14,2	16,1
Santé physique et bien-être	9,2	9,1	10,7
Maturité affective	10,4	10,1	12,3

Source : Offord Centre for Child Studies, Université McMaster

*Remarque : Les résultats de l’IMDJE pour les périodes 2007–2009 et 2010–2012 reflètent les données recueillies sur un cycle de trois ans. La période 2014 2015 a été la première à faire l’objet d’une collecte avec le IMDJE pour une seule année à l’échelle de la province.

Il est possible que les changements apportés à la collecte des données en 2015 aient eu un effet sur les résultats, peut être en mettant en évidence des vulnérabilités qui n’ont pas été détectées auparavant [\[6\]](#)

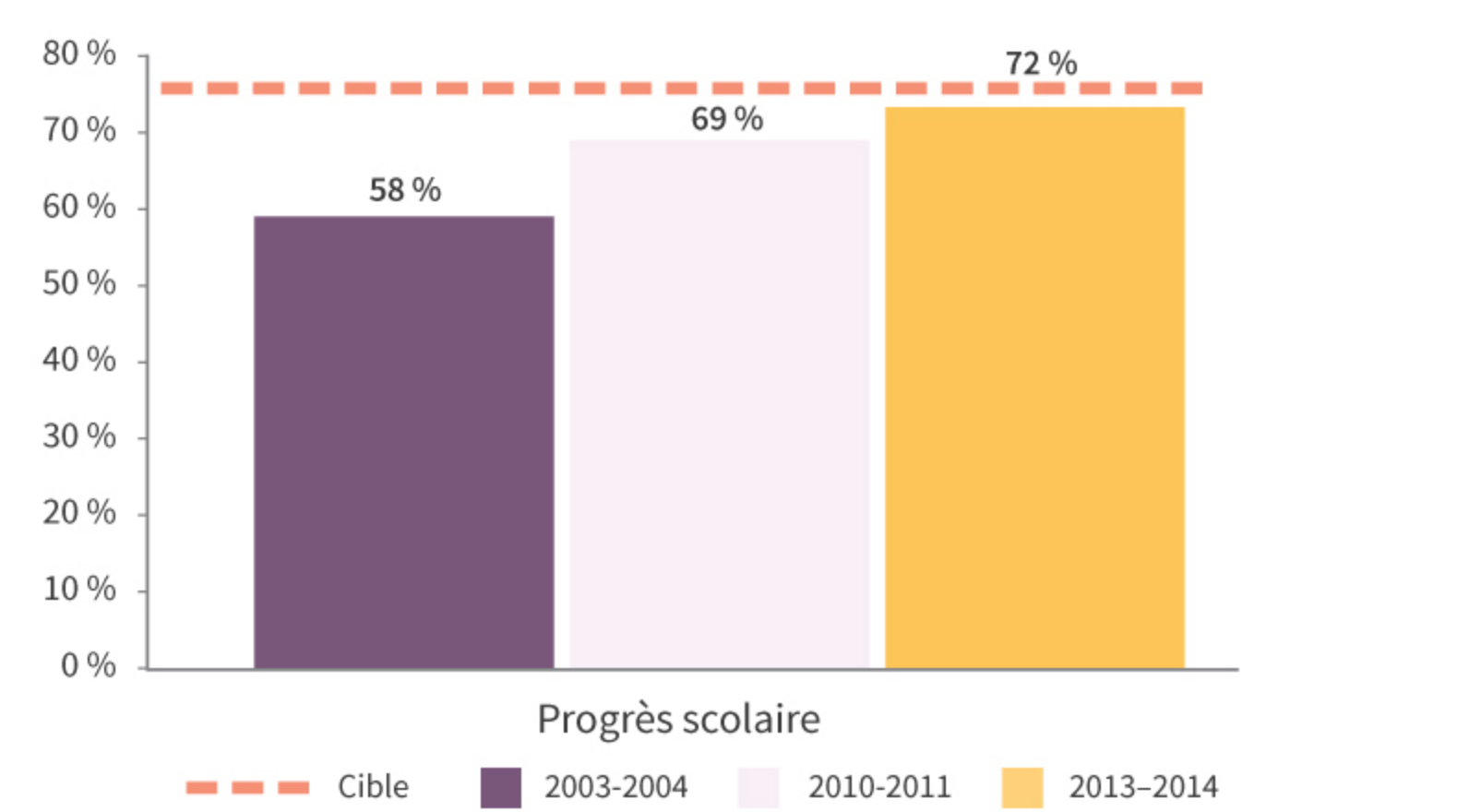
Nous savons que les toutes premières années de la vie d’un enfant sont très importantes et que les enfants ont de meilleures chances de réussite lorsqu’ils se rendent à l’école prêts à apprendre. Pour cette raison, le gouvernement a investi dans les programmes de la petite enfance, notamment la maternelle et le jardin d’enfants à temps plein et la modernisation de la garde d’enfants. De plus, nous sommes actuellement à l’œuvre pour transformer les programmes de soutien familial en déployant les centres de l’Ontario pour la petite enfance et la famille, qui intégreront des programmes flexibles et adaptables, taillés sur mesure pour les besoins de la collectivité afin de contribuer à l’épanouissement des enfants.

Indicateur numero 5 de la [SRP](#) : Progrès scolaire (3^e année et 6^e année combinées)

La Stratégie de réduction de la pauvreté veut que la littératie et la numératie soient suivies à l’école primaire en raison de leur pertinence dans la prévention de la pauvreté plus tard dans la vie des élèves.

En 2013 2014, 72 % des évaluations de l’Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) en matière de compétences en lecture, écriture et mathématiques des élèves de 3^e et 6^e années atteignaient ou dépassaient la norme provinciale. Il s’agit d’une hausse de 14 points de pourcentage par rapport aux 58 % de 2003 2004. Aucun résultat provincial n’est disponible pour l’année scolaire 2014 2015. Toutefois, comme l’illustre la figure 4, la tendance depuis 2003 2004 était positive : de plus en plus d’élèves connaissaient des succès précoces à l’école, ce qui les prédispose à obtenir de bons résultats au niveau secondaire et par la suite.

Figure 4 : Progrès scolaire dans les écoles primaires de l’Ontario



[Description accesible de figure 4](#)

Source : Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

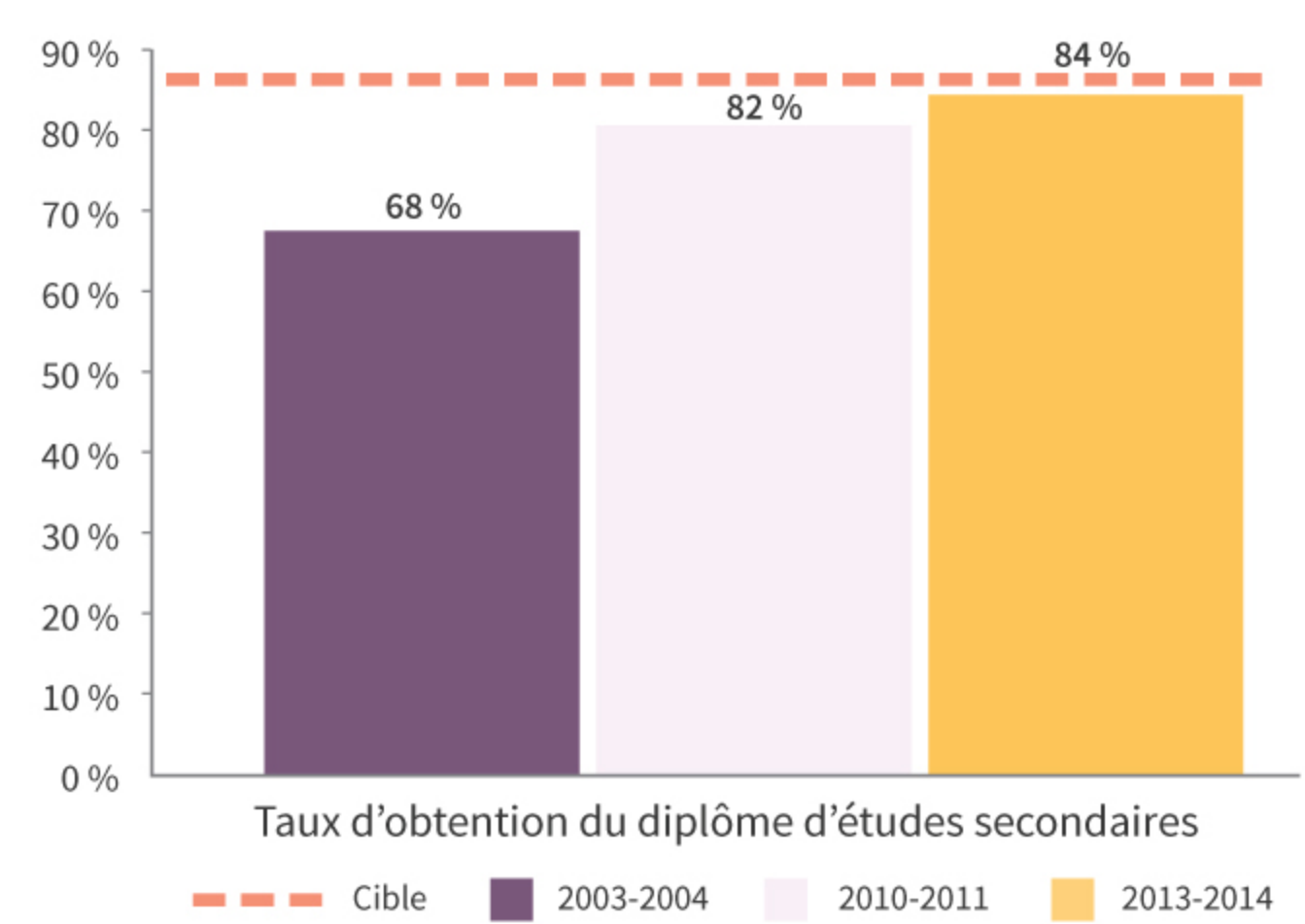
Indicateur numero 6 de la [SRP](#) : Taux d’obtention du diplôme d’études secondaires

Le taux d’obtention du diplôme d’études secondaires est très prédicteur du succès, sur le plan économique et social, des personnes à l’échelle de leur vie. Les données les plus récentes sur la diplomation au niveau

secondaire en Ontario datent de l’année scolaire 2013–2014 et révèlent que 84 % des élèves ontariens obtiennent désormais leur diplôme dans les cinq ans qui suivent leur entrée en 9^e année, ce qui représente une hausse par rapport au taux de 79 % obtenu pour l’année scolaire 2008 2009. L’Ontario se trouve donc tout près de sa cible de 85 % de diplomation au secondaire.

Nous savons qu’investir dans les compétences et l’éducation de nos jeunes est bon moyen de faire en sorte que la main-d’œuvre de l’Ontario figure toujours parmi les plus qualifiées du monde et qu’elle soit bien outillée pour s’adapter à un marché du travail qui change rapidement.

Figure 5 : Taux d’obtention du diplôme d’études secondaires en Ontario



[Description accessible de figure 5](#)

Source : Ministère de l’Éducation

Indicateur numero 7 de la SRP : Mesure relative au logement en Ontario

Cette mesure indique le pourcentage de ménages avec des enfants de moins de 18 ans dont le revenu est inférieur à 40 % du revenu médian des ménages et qui consacrent plus de 40 % de leur revenu au logement. Elle nous permet de déterminer la pression particulière que le coût du logement impose aux familles les plus vulnérables en Ontario.

Comme cela s’est produit pour les mesures de la pauvreté infantile, un changement de l’outil d’enquête a entraîné la publication de deux ensembles de données pour la mesure relative au logement en Ontario – un ensemble pour la période 2008 2011, et un ensemble pour 2012 et les années suivantes. Entre 2008 et 2011, la tendance est demeurée relativement stable (voir tableau 5). Les données les plus récentes indiquent qu’en 2013, 7,3 % des ménages ontariens vivant dans la grande pauvreté consacraient plus de 40 % de leur revenu au logement (voir tableau 5.2). Entre 2012 et 2013, 4 000 familles supplémentaires, soit une hausse de 0,2 %, ont eu des difficultés accrues à payer leur logement. Cela s’est produit en même temps qu’un net recul de la grande pauvreté. Le coût du logement s’est donc alourdi pour ces familles, qui vivaient déjà dans une profonde pauvreté, fait qui souligne l’impact notable de la hausse du coût du logement pour les Ontariennes et Ontariens les plus vulnérables.

Pourcentage de familles vivant dans une grande pauvreté et éprouvant des difficultés à trouver un logement abordable

(Mesure relative au logement en Ontario).

Tableau 5.1 : Mesure relative au logement en Ontario (2008-2011)

Source : Série de données révisées, tirée des tableaux personnalisés de l’Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada (2008 à 2011).

Année	Pourcentage de ménages
2008	5,9
2009	5,1
2010	4,5
2011	6

Remarque : Les séries de données comportent une rupture entre 2011 et 2012 en raison de différences d’ordre méthodologique.

Indicateur numero 8 de la SRP : Jeunes ni aux études, ni en emploi, ni en formation

La période de la vie qui s’étend de la 15^e à la 29^e année est une cruciale pour acquérir des compétences recherchées sur le marché du travail et commencer sa vie professionnelle. Les personnes qui n’emmagasinent pas de compétences ou d’expérience professionnelles pendant cette période sont plus à risque que les autres de basculer dans la pauvreté ultérieurement. Il est donc important de comprendre pourquoi de nombreux jeunes ontariens n’acquièrent pas ces compétences; ces jeunes gens forment le groupe suivi au moyen de l’indicateur « Jeunes ni aux études, ni en emploi, ni en formation » ou « Jeunes NEEF ».

Le pourcentage de jeunes NEEF en Ontario est passé de 11,5 % en 2013 à 11,9 % en 2015, ce qui correspond à une hausse de près de 12 000 jeunes gens. La tendance est attribuable au nombre croissant de jeunes qui ne sont pas sur le marché du travail. Bien qu’elle soit négative, il est important de la mettre en perspective : l’Ontario surclasse la plupart des provinces et des régions ou pays comparables dans le monde (voir tableau 6). De plus, si nous comparons ce qui s’est passé lors de la dernière récession aux récessions antérieures, nous constatons que les jeunes ontariens s’en tirent en fait mieux actuellement que par le passé. En effet, les pourcentages « record » de jeunes NEEF lors des trois dernières récessions ont atteint 12,2 % en 2010, 14,8 % en 1993 et 17,1 % en 1983.

Tableau 6 : Comparaison entre pays – Taux de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation

Pays	Taux de jeunes <u>NEEF</u> (2014)
France	16.3
Allemagne	9.2
Italie	27.7
Espagne	25.9
Royaume-Uni	14.4
États-Unis	15

Source : Base de données de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2016

Au printemps 2016, nous ajouterons au Programme d’accès à l’emploi pour les jeunes une composante estivale

Tableau 5.2 : Mesure relative au logement en Ontario

Source : Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada (2012 et 2013), tableaux personnalisés

Année	Pourcentage de ménages
2012	7,1
2013	7,3

visant particulièrement les jeunes confrontés à des barrières multiples. Cette composante fournira des occasions d'emploi pendant l'été, à temps partiel et après l'école à des élèves du secondaire qui font face à des situations personnelles difficiles et peuvent avoir besoin de soutien pour faire la transition entre l'école et le milieu du travail. Ces investissements dans des programmes qui favorisent l'éducation et la formation et augmentent les chances d'emploi contribuent à l'épanouissement à long terme des jeunes ontariens, épanouissement qui leur permettra de réaliser leur plein potentiel.

Indicateur numero 9 de la SRP : Chômage de longue durée

Le pourcentage d'adultes qui cherchent un emploi depuis plus de six mois a baissé, passant de 1,8 % en 2013 – première année d'utilisation de l'indicateur – à 1,3 % en 2015. Il a chuté d'environ 25 %, les effectifs ayant diminué de 105 500 personnes en 2013 à 80 100 personnes en 2015. Cela représente 52 100 adultes de moins par rapport aux pourcentages « record » de 2010, et 20 400 adultes de moins qu'en 2014.

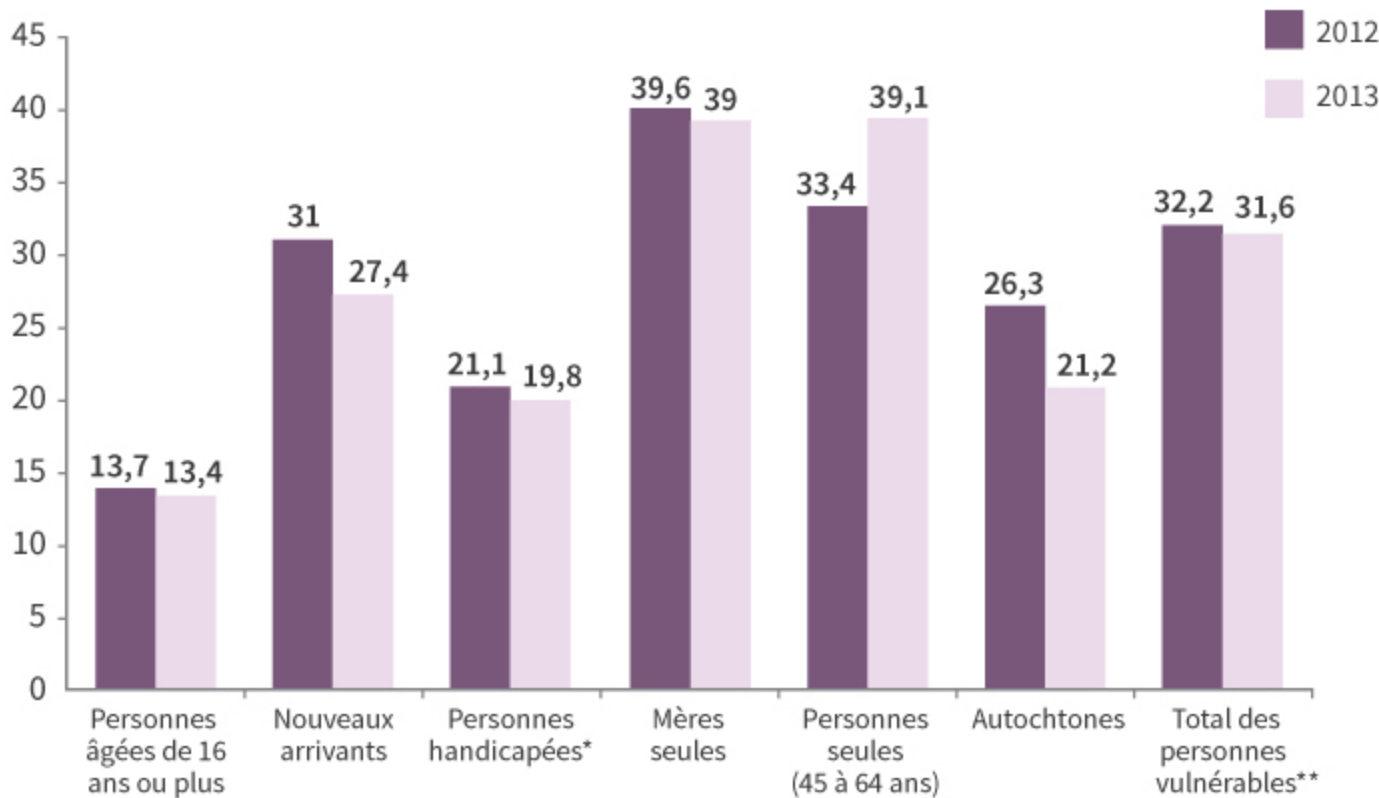
La perte de contact avec le marché du travail pendant des périodes de plus de six mois est associée, sur le plan personnel, à une diminution des chances courantes et futures de trouver du travail, à des problèmes financiers, à l'exclusion sociale, à la perte d'estime de soi et à des problèmes de santé. Les réductions du chômage de longue durée ont donc un effet bénéfique sur la capacité des Ontariennes et Ontariens à s'assurer un revenu qu'ils gagnent eux-mêmes à long terme. En termes économiques, la perte de contact d'une partie de la main-d'œuvre avec le marché du travail s'accompagne d'un manque à gagner fiscal, d'une diminution de la productivité causée par l'érosion des compétences acquises et d'une augmentation des coûts des programmes sociaux et sanitaires.

Les programmes d'emploi et de formation de l'Ontario, tels que ceux qui sont proposés par Emploi Ontario, aident davantage de personnes à trouver du travail. La province continue en outre de consulter la clientèle et les partenaires de prestation de services, tandis que nous œuvrons à l'intégration, la modernisation et l'amélioration de la manière dont nous fournissons les services d'emploi et de formation, afin d'aider les personnes à accéder aux soutiens qui leur permettront de décrocher un emploi stable. Pour des dizaines de milliers de familles ontariennes, les progrès mis en évidence par cet indicateur signifient que nous créons des opportunités pour eux et que nous soutenons une croissance économique qui profite à toutes et tous.

Indicateur numero 10 de la SRP : Groupes vulnérables ayant un taux de pauvreté élevé

Quand la Stratégie de réduction de la pauvreté a été renouvelée en 2014, nous nous sommes engagés à nous concentrer sur les groupes touchés par la pauvreté de façon disproportionnée : les immigrants récents, les personnes handicapées, les mères célibataires, les personnes seules de 45 à 64 ans et les Autochtones vivant en dehors des réserves. Le taux d'Ontariennes et d'Ontariens vulnérables qui vivent dans le dénuement (mesuré par la SRP : Niveau de pauvreté (MFR50), soit approximativement 589 000 personnes, est demeuré stable à 32 % entre 2012 et 2013.

Figure 6 : Groupes vulnérables en Ontario ayant un taux de pauvreté élevé



Description accessible de figure 6

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, MFR-50 relatif

*En 2013, des questions sur la limitation des activités n’ont été posées qu’à une catégorie de ménages. De plus, les questions ont changé entre-temps. Ce changement a peut-être entraîné une rupture dans les séries de données entre 2012 et 2013.

**Ce total n’inclut pas le groupe des personnes handicapées.

Les écarts de taux de pauvreté entre groupes de populations vulnérables sont considérables (voir figure 6). Par exemple, les mères célibataires et les personnes seules de 45 à 64 ans sont plus susceptibles de connaître la grande pauvreté que les autres. Le taux de pauvreté des personnes vulnérables vivant dans une pauvreté profonde (MFR40) varie également dans les cinq populations

La province prend ces tendances au sérieux en allant de l’avant; par exemple, elle est en train d’élaborer une stratégie d’emploi à l’échelle du gouvernement pour aider les Ontariennes et Ontariens handicapés à pénétrer le marché du travail. Le gouvernement finance en outre divers programmes et services qui aident les nouveaux arrivants à bien s’intégrer dans les collectivités et les milieux de travail. Il s’agit de programmes d’aide à l’établissement, de formation linguistique et de formation relais qui permettent aux personnes formées à l’étranger et aux nouveaux arrivants hautement qualifiés d’obtenir des permis et de trouver du travail dans leur domaine.

4.2 Aller de l’avant

En 2016, le gouvernement continuera de soutenir l’accumulation de données probantes propres à l’Ontario pour déterminer les moyens à mettre en œuvre afin de prévenir et d’atténuer la pauvreté d’une part, et pour encourager le développement de la capacité de collecte de données et la mobilisation du savoir aux échelles provinciale et locale d’autre part.

Poursuivre l’enrichissement de la base de données probantes de l’Ontario

Au printemps 2016, l’appel de propositions sera lancé pour la deuxième ronde annuelle de subvention du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté (trois rondes sont prévues au total). Dans le processus de cette année :

- Nous nous appuierons sur le processus établi l’année dernière, qui voulait que les candidats indiquent en quoi leurs projets de réduction de la pauvreté aident les ressortissants des populations vulnérables et comment ils

prévoient évaluer les progrès accomplis;

- Nous ajouterons un nouveau volet de candidatures réservé aux Autochtones, afin de mieux répondre aux besoins de nos partenaires autochtones;
- Nous dévoilerons notre Stratégie de mobilisation des connaissances, qui prévoit un prélèvement des résultats de la première ronde d'évaluation et leur utilisation pour élaborer et diffuser les meilleures pratiques de renseignement des efforts de prévention et de réduction de la pauvreté dans toute la province.

Collaborer avec des partenaires pour renforcer la capacité de collecte des données

Pendant le premier trimestre de 2016, la province nouera un dialogue avec les collectivités ontariennes pour former de solides partenariats dans le domaine des données et des indicateurs de pauvreté à l'échelle locale. Ce dialogue nous aidera toutes et tous à améliorer notre capacité de mesure et de coordination de nos efforts de réduction de la pauvreté à l'échelle provinciale. Faire participer les collectivités dans ce sens s'inscrit également dans notre engagement à mettre en place un [gouvernement ouvert](#). De plus, ce que nous apprenons du processus alimentera l'élaboration du Cadre pour la participation du public de l'Ontario, afin de mobiliser davantage d'Ontariennes et d'Ontariens de manière judicieuse, grâce à l'utilisation de méthodes et d'outils novateurs.

Soutenir les carrefours communautaires

Le gouvernement appuie la création de carrefours communautaires. Ces carrefours rendent les services publics plus pratiques et plus accessibles en autorisant l'utilisation de lieux publics à des fins communautaires.

La province a accepté toutes les recommandations du rapport [Les carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action](#) et met en œuvre une initiative pour augmenter la capacité locale en investissant dans un réseau de ressources pour les partenaires communautaires, notamment un centre interactif de ressources en ligne, qui leur donnera accès aux renseignements, aux meilleures pratiques et aux données.

Élaborer notre indicateur d'itinérance

Une partie importante de notre travail d'obtention de données probantes en 2016 sera la conception d'un indicateur provincial d'itinérance chronique permettant à l'Ontario de mesurer les effets concrets de son engagement à éliminer l'itinérance chronique en une décennie. Suivant les conseils du Comité consultatif d'experts sur l'itinérance, la province :

- S'appuiera sur les activités de collecte de données déjà en cours ou prévues en Ontario;
- Planifiera l'exigence d'un dénombrement local pour recueillir des données sur l'itinérance;
- Établira des stratégies de normalisation progressive de la collecte de données à l'échelle de la province.

En demandant le dénombrement local des personnes itinérantes, nous serons plus à même d'approfondir notre examen de la possibilité de suivre d'autres paramètres, telle la mortalité chez les sans-abris, de manière cohérente aux échelles locale et provinciale.

Conclusion

Les efforts déployés par le gouvernement pour réduire la pauvreté dans la province ont de réels effets sur la vie des gens. Cependant, nous savons que beaucoup de travail reste encore à faire. Deux éléments sont essentiels au succès de la province dans sa progression : la collaboration et les faits probants.

Au sein du gouvernement, nous avons un rôle important à jouer – un rôle du leadership – pour sortir les gens de la pauvreté en Ontario. Nous sommes toutefois conscientes et conscients que nous n'avons pas toutes les réponses et que le problème de la pauvreté est beaucoup trop complexe pour que nous le réglions unilatéralement. Le seul moyen d'avancer est, pour nous tous – gouvernements, citoyennes et citoyens, prestataires de services de première ligne, groupes sans but lucratif et secteur privé –, de le faire main dans la main. En mettant nos forces à contribution et en coordonnant nos efforts, nous aurons un impact beaucoup grand que celui que nous pourrions avoir seuls. Bien sûr, nous sommes impatientes et impatients de travailler

avec notre nouveau partenaire fédéral afin d’explorer les voies conjointes par lesquelles nous pourrions aider les personnes les plus vulnérables dans la province.

Par ailleurs, nous continuerons de recueillir et d’analyser des renseignements, y compris des données, sur les effets que les politiques, programmes et services du gouvernement, qui sont conçus pour aider les gens, ont réellement sur la vie des gens. Nous utiliserons ensuite les confirmations obtenues pour modifier nos interventions et nos modes d’intervention de manière à atteindre d’encore meilleurs résultats. Nous surveillerons étroitement nos indicateurs pour mesurer les progrès que nous accomplissons et pour vérifier que nous nous rapprochons de nos objectifs et que nous atteignons nos cibles. Nous continuerons de rendre compte chaque année de nos avancées, conformément à notre engagement d'ouverture, de transparence et de responsabilité envers vous.

Les Ontariennes et Ontariens sont la plus grande force de l'Ontario. Nous voulons que chacune et chacun, dans notre province grande et diversifiée, soit en mesure de s’épanouir, de vivre ses passions et de réaliser ses rêves. En faisant équipe avec nos partenaires, en mettant en œuvre des solutions factuelles, nous bâtirons un Ontario plus fort, où toute personne a la chance de pouvoir réaliser son plein potentiel.

Description

Infographie 1 : Programme de bonne nutrition des élèves

Cette infographie met en relief l’expansion du Programme de bonne nutrition des élèves en 2015. Ce programme soutient l’apprentissage et le développement par l’offre de repas sains à plus de 847 000 élèves partout dans la province. Il contribue à de meilleurs progrès scolaires et à des taux d’obtention du diplôme d’études secondaires plus élevés. Le programme a permis de servir 91 000 repas de plus dans 190 écoles de plus au cours de l'année scolaire 2014-2015, et il a été élargi ou amélioré dans 120 écoles et autres milieux d'enseignement dans les collectivités des Premières Nations.

Infographie 2 : Initiative de prévention de l’itinérance dans les collectivités, 2014 – 2015

Cette infographie explique que, en 2014 – 2015, l’Initiative de prévention de l’itinérance dans les collectivités a aidé plus de 30 500 personnes et familles en situation d’itinérance à trouver un logement ainsi que plus de 104 400 ménages à rester chez eux.

Figure 1 : Taux de participation aux études postsecondaires par revenu parental (de 18 à 21 ans)

Ce graphique montre la proportion de familles avec au moins un enfant aux études postsecondaires à temps plein par rapport aux familles avec au moins un enfant de 18 à 21 ans résidant à domicile – données comparant l’Ontario avec le reste du Canada. Pour tous les niveaux de revenu familial, l’Ontario se distingue par un taux de participation plus élevé que dans le reste du Canada. Les taux de participation augmentent en fonction du revenu à la fois en Ontario et dans le reste du Canada. Au Canada, les taux de participation varient entre 13 p. 100 des ménages dont le revenu est de 10 000 \$ par année et près de 70 p. 100 des ménages dont le revenu s’élève à plus de 180 000 \$ par année. En Ontario, les taux de participation varient entre 20 p. 100 des ménages dont le revenu est de 10 000 \$ par année et plus de 70 p. 100 des ménages dont le revenu s’élève à plus de 180 000 \$ par année.

Figure 2 : Moins d’enfants ontariens ont connu la pauvreté au cours de la dernière récession par rapport aux deux récessions précédentes – croissance du SFR chez les enfants

Ce graphique montre les données recueillies sur la pauvreté infantile durant les récessions de 1981, 1989 et 2008, mesurées à l’aide du seuil de faible revenu (SFR) après impôt établi par Statistique Canada. Il démontre que l’Ontario a évité que des enfants ne sombrent dans la pauvreté au cours de la récession de 2008, comparativement aux deux récessions précédentes, amorcées respectivement en 1981 et en 1989, qui ont marqué une augmentation importante du taux de pauvreté infantile. En 1984, trois ans après le début de la récession de 1981, les taux de pauvreté infantile étaient supérieurs de 17,4 p. 100 au plus récent point le plus

bas dans les taux. En 1992, trois ans après le début de la récession de 1989, les taux de pauvreté infantile étaient supérieurs de 30,5 p. 100 au plus récent point le plus bas dans les taux. Par contre, deux ans après le début de la récession de 2008, les taux de pauvreté infantile étaient inférieurs de 7,1 p. 100 au précédent point le plus bas dans les taux, puis supérieurs de 6,1 p. 100 à celui-ci trois ans après le début de la récession.

Figure 4 : Progrès scolaire dans les écoles primaires de l’Ontario

Description : Ce graphique montre que davantage d’élèves de l’Ontario atteignent tôt la réussite scolaire, selon les évaluations du rendement menées par l’Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) en lecture, en écriture et en mathématiques en 3^e et en 6^e années. En 2003–2004, 58 p. 100 des élèves ont obtenu des résultats les classant dans les deux niveaux supérieurs aux tests en lecture, en écriture et en mathématiques à l’échelle de la province. Ce rendement est passé à 69 p. 100 en 2010–2011 et à 72 p. 100 en 2013–2014, ce qui rapproche la province de son objectif de 75 p. 100.

Figure 5 : Taux d’obtention du diplôme d’études secondaires en Ontario

Ce graphique montre que davantage d’élèves du secondaire en Ontario ont obtenu leur diplôme dans les cinq années suivant le début de la 9^e année. En 2003–2004, 68 p. 100 des élèves ontariens avaient obtenu leur diplôme d’études secondaires. Cette proportion est passée à 82 p. 100 en 2010–2011 et à 84 p. 100 en 2013–2014. La province est à 1 point de pourcentage de son objectif d’un taux d’obtention du diplôme d’études secondaires de 85 p. 100.

Figure 6 : Groupes vulnérables en Ontario ayant un taux de pauvreté élevé

Ce graphique montre que le taux d’Ontariennes et Ontariens vulnérables vivant dans la pauvreté, selon le MFR-50 relatif, a légèrement reculé, passant de 32,2 p. 100 en 2012 à 31,6 p. 100 en 2013. Il indique également une variation entre les cinq groupes vulnérables les plus susceptibles d’être touchés par la pauvreté, en 2012 comme en 2013 : nouveaux arrivants (2012 = 31 p. 100; 2013 = 27,4 p. 100), personnes handicapées (2012 = 21,1 p. 100; 2013 = 19,8 p. 100), mères seules (2012 = 39,6 p. 100; 2013 = 39 p. 100), personnes seules âgées de 45 à 64 ans (2012 = 33,4 p. 100; 2013 = 39,1 p. 100) et Autochtones (2012 = 26,3 p. 100; 2013 = 21,2 p. 100). À titre comparatif, le taux de pauvreté de toutes les personnes âgées de 16 ans ou plus était de 13,7 p. 100 en 2012 et de 13,4 p. 100 en 2013.

Mis à jour: 2 juin 2016
Date de publication: 31 mars 2016

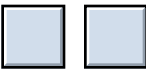
Notes en bas de page

- [1] [^] Voir la boîte de texte ci-après sur les problèmes méthodologiques associés à la mesure de la pauvreté infantile. Ils nous ont amenés à publier deux ensembles de données distincts, prenant tous deux pour référence la MFR de la SRP de 2008. Cette approche temporaire nous permet de distinguer les tendances globales depuis que le gouvernement a mis en œuvre sa première SRP.
- [2] [^] La figure 3 présente des données sur la pauvreté infantile pendant les récessions de 1982 à 2011, basées sur le seuil de faible revenu (SFR) après impôt. La Stratégie de réduction de la pauvreté utilise la mesure de faible revenu (MFR) fixe pour quantifier la pauvreté infantile. Le SFR et la MFR sont mis à jour de la même manière, par conséquent nous nous attendons à observer des tendances similaires en matière de pauvreté infantile avec les deux mesures.
- [3] [^] Statistique Canada, Révisions aux données sur le revenu de 2006 à 2011, Nombre 75F0002M au catalogue – No 003, décembre 2015, ». Bien que Statistique Canada affirme que les données révisées peuvent être utilisées pour analyser les tendances à long terme, il n’est pas possible d’effectuer une pleine comparaison avant/après la ruptureStatistique Canada, Révisions aux données sur le revenu de 2006 à 2011, Nombre 75F0002M au catalogue – No 003, décembre 2015, .
- [3] [^] Statistique Canada, Révisions aux données sur le revenu de 2006 à 2011, Nombre 75F0002M au catalogue – No 003, décembre 2015, .
- [5] [^] La MFR40 est associée aux mêmes problèmes méthodologiques que la MFR50, avec deux ensembles de données. Les résultats devraient être consultés en tenant compte de l’intervalle de confiance à 90 % borné par les valeurs 204 000 et 294 000 pour 2013. . Les tableaux 2.1 et 2.2 illustrent que davantage d’enfants sont sortis de la pauvreté profonde (MFR40 de la SRP) que de la pauvreté en général (MFR50 de la SRP) pendant la période. En extrayant un nombre croissant d’enfants de la grande pauvreté, nous

aidons des enfants parmi les plus vulnérables de la province et nous brisons le cercle de la pauvreté.

- [6] ^ 2015 était la première année de collecte provinciale à l’aide de l’Instrument pour une année unique, avec davantage de temps en classe de maternelle et un nouveau modèle de dotation en personnel faisant suite à l’entrée en vigueur du Programme d’apprentissage des jeunes enfants à temps plein. . Nous allons continuer de travailler avec les conseils scolaires, les partenaires communautaires et notre partenaire pour les données au Offord Centre for Child Studies pour suivre les résultats de maturité scolaire au cycle suivant et examiner les mesures correctrices que nous pourrions intégrer lorsque nous améliorons nos programmes visant les jeunes enfants et leurs familles.

Évaluer



Balises

Gouvernement

Ministre responsable de la
Stratégie de réduction de la
pauvreté, Ministre du Logement

[l’Ontario en bref](#) [accessibilité](#) [nouvelles](#) [confidentialité](#)
[conditions d’utilisation](#)

© Imprimeur de la Reine pour l’Ontario, 2012 _ 16

Contactez-nous



Suivez-nous



Sujets

Affaires et économie

Arts et culture

Conduite et routes

Domicile et communauté

Éducation et formation

Environnement et énergie

Gouvernement

Impôts et avantages fiscaux

Lois et sécurité

Régions rurales et du Nord

Santé et bien-être

Travail et emploi

Voyage et loisirs